

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 22 (1931)

**Rubrik:** Chronique des cantons romands

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique des cantons romands.

### Berne.

#### DURÉE DES ÉTUDES DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES.

Il est dit dans la loi du 18 juillet 1875, à l'article 5, ce qui suit : « L'enseignement dure trois à quatre ans dans les écoles normales d'instituteurs, et deux à trois ans dans les écoles normales d'institutrices.

» Les vacances durent dix semaines par an.

» Il y a un examen de promotions à la fin de chaque année. A la fin des études a lieu, sans le concours des maîtres, l'examen en obtention du diplôme ».

Que renferme le Message du Grand Conseil au peuple bernois au sujet des modifications apportées à cet article de loi ? Voici ce que nous y lisons : « Les modifications que nous vous proposons aujourd'hui d'apporter à la disposition ci-dessus tend à introduire pour les écoles normales d'institutrices une quatrième année d'études. Le régime triennal actuellement en vigueur dans ces établissements a duré plus de cinquante ans déjà, et, dans aucune autre profession, sans doute, le temps d'apprentissage n'est demeuré aussi stable...

Au cours de ces dernières « décennales », les exigences que la vie posa à l'Ecole, et, par elle, à la formation professionnelle du corps enseignant, se sont accrues dans une mesure telle que les trois ans seulement consacrés aux études d'institutrices ne permettent plus de traiter à fond, en raison de sa complexité, le programme de ces études. Et c'est là un grave inconvénient. Mais y parer en réduisant sensiblement la matière même des études pédagogiques, par exemple, paraît absolument impossible. Les temps sont en effet désormais révolus, où l'on pensait que l'instituteur et l'institutrice n'avaient pas besoin d'en savoir beaucoup plus que ce qu'ils avaient à enseigner à leurs élèves. Aujourd'hui

au contraire, l'on est d'avis que la carrière pédagogique suppose non seulement un caractère et des qualités appropriés, mais encore une bonne culture générale, qui est, dans ce domaine, la base de la formation professionnelle au même titre que pour tous les autres états. L'institutrice, elle aussi, saura rendre son enseignement plus vivant et plus intéressant si, à l'Ecole normale, son esprit a été ouvert non seulement aux diverses sciences, mais encore à leurs rapports avec la vie pratique; et, par là, elle sera également mieux préparée aux autres tâches qui, plus tard, lui incomberont dans sa sphère d'activité. Pour les institutrices, au surplus, les années de la formation professionnelle coïncident avec une période de développement physique durant laquelle leurs forces ne devraient pas être mises à trop forte épreuve. Il est alors évident que plus de quarante heures de cours par semaine, auxquelles viennent encore s'ajouter les nombreux devoirs quotidiens, constituent une charge excessive qu'on ne saurait admettre plus longtemps. De fait, la santé de maintes «normaliennes» se ressent d'une aussi lourde besogne.

On dit, d'autre part, et avec raison, que nos institutrices entrent un peu trop jeunes dans la carrière pédagogique. Il est certain, ici, que la responsabilité qu'implique la tenue d'une classe est trop grande pour une personne âgée de 18 ans seulement.

Si importante que soit incontestablement la culture générale pour une institutrice, les autorités préposées aux écoles normales et la Direction de l'Instruction publique sont fermement résolues, si la durée des études est prolongée, à ne pas charger plus qu'aujourd'hui le plan d'enseignement normalien quant aux branches d'instruction générale. En revanche, ce que les élèves, sous le régime triennal actuel, doivent étudier avec une hâte excessive, sera traité d'une manière plus approfondie, plus complète. Et il y aura là un des grands profits de la prolongation des études.

Un autre avantage important de la réforme réside en ce qu'elle permettra de consacrer plus de temps à la formation professionnelle spécifique des institutrices.

Comme dans d'autres domaines, de nouvelles nécessités et des tendances nouvelles se manifestent en matière scolaire. Peu à peu l'école se détache de méthodes de travail dans lesquelles la mémoire joue un rôle essentiel. Elle voit maintenant dans l'élève ce qu'il est effectivement : l'homme et la femme de demain dotés de qualités et d'énergies physiques, intellectuelles et morales. Ces qualités et ces énergies, l'école cherche à les orienter vers un travail individuel de l'enfant, à les discipliner, à les développer ainsi pour la vie même. Il est bien évident que la lecture,

l'écriture, le calcul et toutes les autres connaissances solides, si importantes pour la vie, ne sauraient être négligées. Mais si le travail scolaire ne s'effectue pas encore partout avec la sûreté nécessaire, suivant des principes dont la valeur ne saurait être mise en doute, c'est principalement parce que la nouvelle méthode d'enseigner exige des instituteurs et des institutrices beaucoup plus d'habileté, de savoir-faire et de dévouement. Et ceci, à son tour, impose aux Ecoles normales une grande tâche qu'elles ne peuvent toutefois mener à bien que si elles disposent d'un temps suffisant.

La quatrième année d'études des normaliennes sera consacrée, en majeure partie, à la formation pratique plus complète des futures institutrices. Il y aura ainsi grand avantage à pouvoir achever le programme de culture générale durant la troisième année d'études, en tout cas pour l'essentiel ; les élèves de la dernière année pourront alors se consacrer avec calme à leur formation professionnelle et au travail pratique à l'école d'application.

Depuis quelques années, d'autre part, les élèves de la classe supérieure des Ecoles normales font un *stage* d'une semaine dans une école de campagne. Ce système s'est avéré excellent, mais il est fâcheux que ce stage soit si bref. Avec une quatrième année d'études, il pourra être porté à trois semaines pour les institutrices.

Les normaliennes sont également préparées à l'*enseignement des travaux du sexe*. Vu l'importance que l'on attache, avec raison, à cette branche d'étude, il convient de lui faire une place plus grande dans le programme et, notamment, de permettre aux élèves de se familiariser pratiquement à l'école d'application.

On désire enfin accorder à l'*enseignement ménager* plus d'attention que jusqu'ici. Les institutrices seront les premières à y gagner, sans compter qu'avec l'intérêt toujours plus marqué que rencontre la formation ménagère, elles doivent être à même de donner cet enseignement avec succès.

Quant aux dépenses de l'Etat pour la prolongation des études d'institutrice, elles sont évaluées à 40 000 fr. Cette somme, qui pourra être prélevée sur la nouvelle subvention fédérale en faveur de l'école primaire, comprend également les bourses qui seront accordées aux normaliennes pour leur dernière année de cours, dans la même proportion que pour les autres années d'études. Il n'y a donc pas à craindre que le surcroît de frais empêche les jeunes filles de condition modeste de se vouer à la carrière scolaire.

Le nouvel art. 5 de la loi sur les Ecoles normales ne concerne

pas seulement les institutrices. Il prévoit aussi la possibilité d'étendre d'une année la durée des *études pour les instituteurs*. La décision à cet égard est réservée au Grand Conseil, tandis que la loi de 1875 conférait ce droit au Conseil exécutif. Quant au fond de la question, il faut dire qu'il y a nécessité de prolonger les études des normaliens, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement pratique. Il est donc indiqué d'envisager pareille prolongation sans une nouvelle révision de la loi.

La disposition qui figurait jusqu'ici dans l'article à réviser, au sujet de la durée des vacances des élèves des écoles normales, a été supprimée. Désuète depuis longtemps, elle n'a rien à faire dans la loi, et cette question sera réglée par une simple ordonnance.

Il paraît également opportun de passer sous silence, dans la loi même, la question des examens de diplôme du corps enseignant primaire. Ici, encore, il convient de tenir compte de conceptions nouvelles, chose plus aisée à faire par voie de règlement que d'une autre manière... »

Le peuple bernois est entré tout de suite dans les raisons du Grand Conseil et il a accepté les modifications que les autorités demandaient par 32 438 oui contre 8501 non. Sur environ 193 000 citoyens actifs, environ 41 000, soit le 21 pour cent, se sont rendus aux urnes, mais si la participation au scrutin a été si faible, c'est que par avance chacun avait compris la nécessité de cette réforme et nous félicitons tous les partis politiques d'avoir travaillé au bien et à la prospérité de l'Ecole bernoise.

Les promesses faites de ne pas surcharger les programmes, de les mettre en harmonie avec les besoins actuels de la vie n'ont provoqué aucune objection de la part du peuple bernois.

Reste à attendre ce que les autorités scolaires et le corps enseignant exigeront des Ecoles normales d'instituteurs. Le Grand Conseil, après avoir pris connaissance des vœux et des propositions du Synode scolaire, s'occupera de cette question si importante. Il faudra surtout ne pas franchir les bornes d'une saine raison dans l'augmentation de la durée des études. Maintenant que les jeunes gens qui se préparent à subir l'examen d'admission doivent avoir parcouru le programme des Ecoles secondaires et des Progymnases, que celui des écoles normales appelle une transformation, il paraîtrait assez singulier qu'on voulût prolonger le temps des études de plus d'une année. La question du stage aura ses avantages comme aussi ses faiblesses. L'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy, a deux écoles d'application avec des élèves de toutes les années scolaires, où les jeunes gens, à tour de rôle, trois jours par semaine, et pendant trois ans, donnent

d'abord des leçons sous la surveillance et la direction de maîtres riches d'expériences et ensuite, peu à peu, ont la responsabilité de la classe tout entière. Ces classes bien outillées ne sont pas des plus faciles à manier, car la plupart des bons élèves, du moins ceux de la classe supérieure, sont entrés à l'Ecole cantonale ou à l'Institut St-Charles. C'est donc vous dire que le futur instituteur est tout de suite aux prises avec les difficultés.

En compagnie, encore un coup, d'excellents maîtres, grands de labeur et de dévouement, un matériel d'enseignement complet, en physique, en chimie et en histoire naturelle ainsi que pour les autres disciplines, il est permis de se demander si vraiment le jeune instituteur sera pris au dépourvu quand il sera à la tête de sa classe. Un stage de six mois pourra lui ouvrir des horizons nouveaux, enrichir sa pratique de l'enseignement, lui donner plus d'assurance au milieu de nouveaux écoliers, mais à la condition que le maître de classe ne se décharge pas complètement du fardeau de sa tâche sur les épaules de son jeune collègue et qu'il n'oublie pas ce qu'il a reçu de bon à l'Ecole normale. Alors seulement nos craintes seront apaisées. Que l'on ne néglige pas non plus de payer les stagiaires, car la plupart d'entre eux seront des enfants de parents de modeste aisance.

Mais c'est avec joie et confiance — nous connaissons trop le beau zèle de nos anciens élèves pour avoir la moindre appréhension — que nous allons entrer dans une nouvelle ère scolaire qui nous promet de belles moissons.

#### LOI PORTANT CRÉATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LUTTER CONTRE LA TUBERCULOSE.

Le peuple bernois a également accepté cette loi toute de charité et l'Ecole est dans la joie, car la tuberculose fait encore de grands ravages dans la plupart de nos districts. Parmi les plus contaminés, nous citons le Haut-Simmental avec 18,5 de décès sur dix mille habitants (tuberculose pulmonaire et autres tuberculoses). Neuveville, avec 18,6 ; Konolfingen, avec 18 ; Laufon, avec 17,5 ; Moutier, avec 17 ; Porrentruy, avec 16,3 ; Delémont, avec 15,9 ; Interlaken, avec 16,1 ; Courtelary, avec 13,4 ; Franches-Montagnes, avec 12,4. La moyenne des décès de 1921-1930 est de 14,4.

D'après les évaluations approximatives qui ont été faites, les moyens de défense que l'on se propose de mettre en action exigeront le versement de subsides dont le total s'élèvera à environ 700 000 francs par an. Ces subsides seront prélevés sur le Fonds pour la lutte contre la tuberculose et ce Fonds sera alimenté par des contributions annuelles de l'Etat et de toutes les communes municipales du canton. La contribution de l'Etat et celle de l'en-

semble des communes seront calculées respectivement à raison de quatre centimes et de trois centimes pour 1000 francs de capacité économique totale des communes. Comme cette capacité est d'environ dix milliards, l'Etat devra verser quelque 400 000 francs et l'ensemble des communes à peu près 300 000 francs dans le Fonds.

D'après l'état actuel de la science, est-il dit dans le Message du Grand Conseil au peuple bernois, et les expériences recueillies partout, la plupart des cas de tuberculose peuvent être traités avec plein succès, non seulement en haute montagne comme on le croit généralement, mais aussi aux altitudes moyennes ou même au bord de la mer, pourvu qu'il y ait des établissements dans lesquels la cure puisse se faire avec la discipline voulue.

M. le Dr Mouttet, conseiller d'Etat, directeur des Affaires sanitaires, mérite nos félicitations. Cette loi de prévoyance sociale est son œuvre. Le corps enseignant a travaillé de toute son énergie à son acceptation, car il sait combien son cœur est angoissé quand il voit de ses élèves guettés par cette maladie si perfide. Il y aura donc toujours plus de soleil dans nos classes.

\* \* \*

**COURS DE PERFECTIONNEMENT.** — La Commission jurassienne des Cours de perfectionnement vient de faire paraître le premier cahier des *Conférences pédagogiques* prononcées aux séances du corps enseignant jurassien. Il renferme une étude très documentée sur l'enseignement de la géographie, par M. Charles Biermann, professeur aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel ; une deuxième sur l'enseignement du dessin à l'école, par M. Willy Nicolet, professeur à l'Ecole normale des instituteurs, à Porrentruy, et une troisième : « Hérédité et alcoolisme », par M. le Dr Oettli, directeur du Secrétariat anti-alcoolique suisse à Lausanne.

Bien écrite, remplie de conseils judicieux, cette brochure sera consultée avec plaisir et profit par nos collègues ; elle leur rappellera aussi les moments agréables qu'ils ont passés alors.

Cette année encore, le corps enseignant de tous les districts a suivi avec empressement les cours donnés par M. L. Poriniot, instituteur à Mousty-Ottigniers, Belgique, auteur de l'« Enseignement de la composition à l'école active ».

Un congé officiel fut accordé à tous les participants. Il est réconfortant de se dire que plus du 95 % de nos collègues répondirent à l'appel de la Commission des cours, malgré les dépenses qui en résultèrent pour eux.

Voici le programme de ce cours qui dura douze jours, deux par district, et comprenant quatre séances de deux heures.

## ECOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES — ENFANTS DE 6 A 15 ANS.

## LA COMPOSITION FRANÇAISE

## Etude pédagogique

*Sommaire :*

## I

1. Quelques considérations générales d'ordre psycho-pédagogique et linguistique.
- Conclusions pratiques.
2. Point de départ. Point d'arrivée.
3. Plan général de l'étude.

## II

*Les mots.*

- Intérêt de l'enfant pour les mots.
- Le vocabulaire passif. Le vocabulaire actif.
- Comment s'acquiert la connaissance des mots : à la maison paternelle, dans la vie enfantine et tout spécialement à l'école.
- Les mots dans les entretiens.
- Les mots dans les leçons de lecture.
- Les mots dans les leçons de grammaire.
- Les mots dans les exercices de composition.
- Les associations de mots dans la formation du vocabulaire actif.
- Exemples pratiques pour chacun des degrés.

## III

*La phrase.*

- Dans les entretiens avec les petits.
- Dans les leçons de lecture.
- Dans les leçons de grammaire.
- Dans les exercices spéciaux.
- Exemples pratiques.

## IV

*Le paragraphe.*

- Observations dans les lectures.
- Construction en commun. Utilisation des différentes branches du programme scolaire : sciences naturelles, géographie, histoire.
- Exemples pratiques.

## V

*Les exercices d'entraînement.*

- Leur but et leur caractère.
- Comptes rendus de leçons.
- Reproductions.
- Transpositions.
- Imitations.
- Exemples pratiques.
- Le style épistolaire.

## VI

*L'étude de textes littéraires* constitue la base de l'enseignement direct de la composition. Elle se fait dans les « études fouillées » de morceaux de lecture, complétées nécessairement par des « études sommaires ».

Les études fouillées portent :

- sur les idées,
- sur les mots,
- sur les phrases.

Dans l'étude des phrases, l'observation du rythme est prédominante.

Une leçon-type d'étude fouillée-

## VII

*Les exercices de composition.*

- Le choix des sujets.
- Les essais dirigés :
- documentation,
  - exécution,
  - appréciation et conclusion.

*Exemples.*

Une leçon-type.

Les essais libres.

Les travaux libres au cours de la scolarité.

Les compositions de caractère littéraire.

## VIII

*Les autodidactes.*

Que tout soit nouveau dans l'exposé de M. Poriniot, nous ne le dirons pas. Il y a longtemps que des maîtres de talent, des chercheurs pratiquent en partie la méthode de notre collègue belge. L'Ecole active n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui. Pourtant le cours de M. Poriniot fut très intéressant, captivant même, car il était semé de clartés nouvelles, d'aperçus originaux. M. Poriniot, qui a l'enthousiasme d'un apôtre, nous montra la valeur de ses procédés par la lecture de compositions d'enfants belges et d'enfants d'une école jurassienne, celle de M. Moine, directeur des écoles primaires de Porrentruy. Ces essais littéraires renferment des trouvailles charmantes, de bon goût, souvent d'un pittoresque étonnant, et surtout d'une grande sincérité. Par le moyen d'une phrase, M. Poriniot amène ses élèves au travail de la composition qui les remplit d'aise et de fierté, car ils ont la certitude d'avoir écrit une belle page, mais qui n'est pas faite des mêmes expressions, des mêmes sentiments que celles que nous rencontrons trop souvent dans des travaux de ce genre. Nous remercions M. Poriniot de la vie de fraîcheur et de grâce, de bon goût aussi, de douce persuasion qu'il a fait passer dans l'âme de ses auditeurs. Ceux-ci chercheront à suivre son exemple dans l'enseignement de cette discipline si attrayante pour tous ceux qui veulent y consacrer joyeusement le meilleur de leur cœur.

Et, pour ne froisser personne, permettez-nous de vous rappeler les cours donnés aux maîtres et maîtresses de nos écoles secondaires sous la direction de M. Lièvre-Dumont, inspecteur, dans lesquels ils ont entendu M. Bailly leur parler de la « crise du français » ; un professeur de l'Université de Strasbourg les a promenés dans une partie du district de Porrentruy pour examiner avec eux les différentes couches de terrain et leur a montré toute la poésie de cette discipline ; M. Feignoux, directeur de l'Ecole secondaire des filles de Porrentruy et M. Viatte ont entretenu leurs collègues de l'enseignement du français ; M. le Dr Lüscher, professeur à l'Ecole cantonale, leur a fait sentir la beauté de la langue de Goethe et de Schiller.

Cette année-ci, M. le Dr Kleinert, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique, auteur d'un grand nombre de brochures scientifiques, rafraîchira et complétera les connaissances en physique de ses collègues jurassiens, et du 4 au 10 octobre prochain, il y aura à Berne un cours de vacances pour les professeurs des écoles moyennes de toute la Suisse.

L'Ecole est en travail. Que sortira-t-il de tout ce tourbillon d'idées nouvelles ou prétendues nouvelles, de méthodes mirifiques, de procédés admirables ? Laissons agir le temps qui se chargera bien de mettre sa froide raison, sa douceur aussi, sur toute chose.

Quoi qu'il en soit, il sera toujours nécessaire que l'enfant soit mis à l'école de l'effort suscité par l'intérêt. Mais il ne faudra jamais oublier les paroles de Montaigne: « Si son âme n'en a un meilleur bransle, s'il n'a pas le jugement plus sain, j'aymerais autant qu'il eust passé le temps à jouer à la paume ». Que dirait le grand philosophe, s'il voyait la jeunesse de notre époque oublier les plus belles pages de nos écrivains pour s'adonner au jeu du football ?

#### LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE AU PEUPLE BERNOIS.

En date du 13 janvier 1931, il a paru dans la *Feuille officielle scolaire* un appel adressé au peuple bernois par le Conseil exécutif et, en particulier, aux Commissions scolaires dans lequel il est dit entre autres choses :

*Chers concitoyens !*

Cette nouvelle année 1931 nous remet en mémoire les journées mouvementées qui, voici un siècle, virent s'effectuer la réforme politique de notre Etat de Berne. C'est en effet le 13 janvier 1831 que, par une proclamation adressée au peuple, l'avoyer, Petit et Grand Conseil de la ville et république de Berne, renonçant à élaborer une nouvelle charte cantonale, donnèrent mandat à la Commission d'Etat de faire le nécessaire pour l'élection d'un Conseil constituant. Par ordonnance du 16 janvier 1831, tous les citoyens du canton ayant droit de suffrage furent convoqués pour le 7 février suivant, afin de désigner les électeurs de district chargés de nommer à leur tour les 111 membres de la Constituante. Cette dernière, nommée par les assemblées électorales des bailliages le mercredi 9 février, tint sa première séance déjà le 28 du même mois, à Berne. Le 6 juillet 1831, elle avait achevé sa tâche et, le 31 juillet, le peuple bernois adoptait la nouvelle Constitution par 27 802 voix contre 2153. Le canton de Berne s'était donné ainsi sa première Charte fondée sur des principes démocratiques. Et en date du 21 octobre 1831, le Grand Conseil élu sous le nouveau régime lança une proclamation par laquelle il déclarait assumer désormais, dans les formes légales, le gouvernement de la république de Berne.

En souvenir de ces importants événements, le Conseil exécutif, d'accord avec le président du Grand Conseil, a décidé de réunir ce dernier, ainsi que les autorités supérieures de l'Etat, en une séance solennelle, lundi, le 23 février 1931, à 2 1/4 heures.

*Le Conseil exécutif charge d'autre part les commissions scolaires de pourvoir à ce qu'à la même date, dans toutes les écoles publiques*

*du canton, l'enseignement de la matinée soit consacré à exposer aux élèves la signification du revirement politique de 1831. Congé sera ensuite donné aux classes pour le reste de la journée.*

Le Jura n'oublia pas ceux qui avaient travaillé à son émancipation, et les instituteurs surent en dire les mérites à leurs écoliers.

Dernièrement, la ville de Porrentruy a fait apposer une plaque commémorative en bronze sur la maison natale — celle du Bourg au Faubourg de France — du tribun ajoulat, plaque sur laquelle nous lisons :

*Unissez-vous fils de la Rauracie.  
Ici naquit le 25 décembre 1797  
XAVIER STOCKMAR  
Tribun et patriote,  
Ardent défenseur des Droits du Jura,  
Champion de la Démocratie.  
Hommage de la Ville de Porrentruy  
1931.*

Toute la ville a pris part à la manifestation au cours de laquelle des chants furent exécutés par les jeunes gens de nos écoles et des discours prononcés par le président de la Société jurassienne d'émulation, M. Amweg, par le préfet, M. Victor Henry, et par le maire, M. Achille Merguin. L'Ecole normale a ouvert la solennité en chantant le *Retour du proscrit*, du poète jurassien Valentin Cuénin sur l'air des *Scythes et des Amazones*, harmonisé par M. James Juillerat, professeur de musique.

Le motif que j'ai de vous entretenir de Xavier Stockmar ?

Stockmar fut un des fondateurs de l'Ecole normale unique des instituteurs, alors que le Gouvernement de 1833 décidait en principe, mais provisoirement, la fondation de deux écoles normales : l'une pour les protestants, l'autre pour les catholiques.

La Commission, composée de MM. Stockmar, alors préfet de Porrentruy, du doyen Morel et Bandelier, pasteur, après en avoir longuement et mûrement délibéré, se décida pour le principe d'un établissement unique pour le Jura. Les raisons qu'elle invoquait en faveur de ce principe étaient bien en harmonie avec l'esprit large, tolérant et généreux, qui animait les hommes de cette époque.

Le Gouvernement entra dans les raisons de la Commission, et, le 23 juillet 1834, il décida qu'il serait fondé une seule école normale pour le Jura, à Porrentruy. Le Grand Conseil approuva la manière de voir du Conseil exécutif.

En notre qualité de directeur de l'Ecole normale, il est pour nous un devoir bien doux de rendre hommage à la mémoire de Xavier Stockmar.

Marcel MARCHAND.

## Fribourg.

Si l'activité des écoles fribourgeoises en 1930-1931 ne s'est point traduite par des innovations sensationnelles ou de transcendentales améliorations, elle n'a pas moins trouvé, récemment, une finale à caractère spécial, mais bien digne d'une mention dans les chroniques que l'*Annuaire* publie sur les événements scolaires en Suisse romande. L'histoire est venue clôturer noblement le travail progressif et persévérand que, dans le silence et le recueillement, ont cherché à réaliser nos établissements d'instruction publique.

L'année 1931 évoquait, en effet, le souvenir d'une époque troublée qui, conséquence des guerres de Bourgogne, provoqua, parmi les confédérés des huit anciens cantons, de malencontreux débats où aurait pu sombrer le projet d'admettre les cités de Fribourg et de Soleure dans la ligue helvétique. Notre canton devait souligner cette date et redire à la jeune génération les hautes leçons qui se dégagent de la diète de Stans et de l'intervention, en notre faveur, du B. Nicolas de Flüe. C'est pour ce motif que la Direction de l'Instruction publique, désireuse d'associer les écoles aux manifestations préparées pour fêter solennellement le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, adressa aux membres du personnel enseignant une plaquette rédigée par M. le professeur Dr Castella, sur cette belle page d'histoire, et leur recommanda de s'en servir, dans une leçon du 4 juillet, où serait rappelé l'important événement de 1481.

La circulaire adressée le 24 juin, par le chef aimé de nos écoles, reçut un accueil enthousiaste dans le monde pédagogique, et n'a pas peu contribué à populariser cette démonstration de la joie et de la gratitude fribourgeoise. Aussi bien, nous a-t-il paru convenable d'en reproduire ici les passages essentiels.

« Dépassant le cadre des simples récits historiques, vous profiterez de l'occasion — recommandait M. le conseiller d'Etat Perrier — pour faire sentir à votre jeunesse l'incomparable bienfait que nous avons d'être Fribourgeois et Suisses. C'est par l'agrégation successive à la ville de Fribourg, qui a été et doit rester le point de rencontre de tous les Fribourgeois, que nous sommes Suisses. Plus que jamais, d'autre part, nous ressentons le privilège d'appartenir à la Confédération helvétique. Nous ne voulons, certes, pas exalter notre patriotisme en rabaisant les grandes nations qui nous entourent et qui ont contribué si puissamment au progrès de la civilisation ; mais, en jetant un

regard autour de nous, nous voyons clairement que notre pays, qui nous est si cher, parce qu'il est à nos yeux le plus beau du monde, jouit en outre d'une paix sociale et d'institutions politiques qu'on chercherait vainement ailleurs.

» Engagez vos enfants à remercier Dieu de sa prévenante sollicitude à notre égard et marquez, comme il convient, le rôle providentiel joué par le bienheureux Nicolas de Flüe, par celui qu'on a appelé le Père de la patrie, dans les événements que nous allons commémorer.

» Je compte, une fois de plus, sur le patriotisme si précieux de tout notre corps enseignant fribourgeois et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments d'estime et de reconnaissance. »

C'est avec la plus vive satisfaction que nous avons relaté ces lignes d'un magistrat qui s'honneure de saisir chaque circonstance pour renforcer dans l'école et, par l'école, dans notre peuple, un large et sincère amour du pays, selon une tradition bien vivace au sein de nos populations romandes.

\* \* \*

Un événement d'un autre ordre est venu, le 13 février dernier, jeter un voile de deuil sur les établissements fribourgeois d'instruction professionnelle. C'est, hélas ! en ce jour que M. Léon Genoud, directeur du Musée des arts et métiers, fut frappé d'une attaque d'apoplexie quasi-foudroyante. Ainsi a pris fin une existence vraiment méritoire et une carrière de 54 ans vouée, d'abord, à l'enseignement primaire, puis à la propagation de l'instruction professionnelle et, pour finir, dans le beau rôle d'animateur entendu et perspicace de multiples œuvres de charité et d'institutions sociales.

Si l'on envisage les champs divers où M. Genoud a déployé son action, on n'a aucune peine à reconnaître que cet innovateur de génie n'appartenait pas uniquement à son canton d'origine. N'a-t-il pas exercé une influence très appréciable et parfois déterminante, dans maints centres de nos cantons de l'Ouest, au profit de la diffusion d'une idée dont il s'est fait l'inlassable pionnier ? Plusieurs journaux et revues ont rappelé son travail fécond en territoire romand. Aussi jugera-t-on indiqué qu'en ce chapitre d'un annuaire patronné par les chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse française, une brève biographie soit donnée d'un homme que ses services rattachent à l'école fribourgeoise, en même temps qu'à celle de plusieurs Etats confédérés. A considérer les institutions qu'il a créées ou dont il a suggéré la fondation ; à faire revivre, un instant, les diffi-

cultés des débuts, nous reconnaîtrons le succès de cette vaillante carrière, surtout si nous adoptons, comme second terme de comparaison, les résultats enregistrés à la fin du dernier exercice scolaire.

Le *Bulletin pédagogique* a inséré, naguère, quelques articles qui ont délimité trois étapes caractéristiques dans cette vie très une, pourtant, car elle se résume en cette unique tâche : enseigner ! Notre ami fut, tout d'abord, maître d'école primaire ; il entendra être instituteur, encore, lorsqu'il tentera d'introduire à Fribourg l'instruction professionnelle, avec l'appui et les encouragements de M. Python ; il continuera de l'être en s'intéressant, au soir de ses jours, à des œuvres de relèvement et de charité qui avaient surtout en vue l'enfance et la jeunesse.

Son diplôme de capacité obtenu en 1876, M. Genoud débuta dans l'enseignement à Villariaz, petit village de la Glâne, qui ne garda qu'une année ce maître dont l'aptitude au travail était déjà remarquable. N'avait-il pas fait paraître en 1877, sous le titre : *Villariaz et les de Vuicherens*, une monographie de quelque soixante pages, reproduisant les humbles annales de Villariaz et l'action de la famille suzeraine, au XIII<sup>e</sup> siècle, en cette région reculée ? Un court séjour à Montbrelloz, et le voilà transféré à Onnens, où son esprit de recherches, son goût pour les travaux d'archives pourront se donner libre carrière. Ils l'inciteront à recueillir les éléments de deux nouvelles études : *L'école paroissiale d'Onnens au temps jadis*, et, surtout : *Les cloches du pays de Fribourg*. Il ne parviendra pas à achever ces travaux extra-pédagogiques, car, outre les leçons de sa classe, d'autres occupations l'avaient accaparé. Mais les matériaux réunis pour écrire sa dernière monographie, — ensuite de multiples visites en nos clochers, — constituent, aujourd'hui encore, une documentation assez touffue, assez riche pour tenter quelque amant des loisirs studieux. Qui donc voudraachever l'œuvre délaissée et offrir à ses concitoyens, sur les cloches de chez nous, un tableau capable d'intéresser un peuple attaché à ses traditions ?

Quoi qu'il en soit, les travaux préliminaires de M. Genoud et les nombreux tracts sortis de sa plume laborieuse autoriseront à le distinguer à jamais, au milieu de ses collègues d'antan, généralement travailleurs et fidèles à leur devoir, et à le présenter comme une exception heureuse dont on pouvait déjà présager la féconde existence.

Dès le jour où il occupa son troisième poste, l'instituteur d'Onnens entreprit des besognes qui ont été, en quelque sorte, les prémisses d'une vie aussi remplie et mouvementée qu'utile. Notre ami, à Onnens donnera sa mesure, moins comme maître d'école que comme observateur sagace et réalisateur courageux, à l'affût

de toute mesure de progrès et de développement. Rappellerons-nous l'embryon d'exposition scolaire permanente qu'il avait déjà installée dans une dépendance de maison d'école, à Fribourg, et qui suscita l'admiration des instituteurs de son cercle, avant de devenir notre Musée pédagogique appelé, un jour prochain, semble-t-il, à une plus haute destinée : il entre, en effet, dans certains plans, d'en faire une annexe du futur institut de pédagogie de l'Université.

De ce germe bien frêle, cependant, est sorti le « Dépôt central du matériel et des fournitures scolaires » dont le projet fut admis par une assemblée des amis de l'exposition scolaire, le 14 octobre 1886. Heureuse décision ! Elle provoqua un arrêté du Conseil d'Etat qui autorisait la création d'un dépôt de vente des fournitures d'école. M. Genoud en devint le premier gérant ; mais il quittera bientôt ce service, tout en continuant à s'intéresser à cette fondation, comme membre de son comité d'administration, pendant plus de quarante ans. Le dépôt, à la vérité, éprouva, tout d'abord, quelques effets de houle avant de voguer en mer tranquille et de recueillir les fruits d'une juste et, aujourd'hui, complète popularité. Actuellement, il couvre tous ses frais et subventionne par 10 000 fr. les mutualités scolaires conjointement avec la section sœur du matériel des travaux à l'aiguille. Il a, depuis six lustres, soldé l'emprunt de son premier établissement ; il a, en outre, libéré son inventaire, acquis et restauré son immeuble, pourvu les écoles du meilleur matériel et édité des manuels qui tâchent de réaliser les derniers perfectionnements. Et l'application de ce programme a permis aux deux sections du dépôt central de dégager une fortune nette, immeuble compris, d'environ 300 000 fr., en l'espace de quarante-trois ans.

En marge de l'exposition pédagogique, son directeur — un collectionneur passionné — avait groupé divers ouvrages se rapportant aux métiers, aux arts appliqués et à la petite industrie, éléments disparates qui n'ont pas moins été le fondement du Musée industriel, de sa riche bibliothèque et de ses collections toujours mieux appréciées. On a comparé ce Musée, — dénommé maintenant « Musée des arts et métiers », à un creuset où M. Genoud, subtil métallurgiste, jetait les éléments qui deviendront successivement la société fribourgeoise des arts et métiers, les cours professionnels d'adultes, l'école des métiers, les examens de fin d'apprentissage, les cours pour apprentis de commerce, la halle industrielle, la société de développement et son office permanent, le bureau de placement des apprentis, l'association romande pour l'enseignement du dessin et, enfin, le Technicum, qui a été la rénovation et le prolongement de l'école des métiers.

Pendant que, forgeron inlassable, M. Genoud façonnait sur l'enclume ces créations diverses toutes fortement raccordées au musée natal, il s'intéressait au progrès des artisans. A leur intention, il inspirera aux pouvoirs publics, sous le couvert de la société patronale qu'il avait fondée, l'idée d'organiser une exposition industrielle cantonale. Ce fut une réussite et le point de départ d'une ère rénovatrice, dont le dernier mot n'est pas dit si l'on veut s'inspirer encore des qualités maîtresses d'un homme qui travailla surtout pour l'idée. L'exposition avait révélé une faiblesse foncière des productions de nos ateliers, dans une indigence par trop grande en bon goût et en dessin. De là l'école des métiers, qui débuta en janvier 1896, avec 14 élèves, effectif qui s'est élevé en 1905, sous la titulature de Technicum, à 113 élèves, à 170 en 1910, à 192 en 1920 et à 254 en 1931. Cette gradation constante a son éloquence, de même que celle des dépenses de l'établissement qui, ouvrant ses portes, en 1903, avec un budget de 90 144 fr. 60, a prévu la somme de 283 225 fr. pour celui de 1932.

Au moment où, pour des raisons d'âge et de santé, M. Genoud renonça à la direction de l'établissement, il a pu voir son cher Technicum prendre un essor nouveau, en se dotant d'ateliers confortables, désirés depuis fort longtemps. Dans un immeuble neuf, d'aspect agréable, aux locaux clairs et spacieux, les élèves techniciens ont à leur disposition des salles de dessin et des laboratoires équipés selon les dernières données de la science et de l'industrie, l'un pour la mécanique, et l'autre pour l'électrotechnique ; de même, des ateliers complètement outillés offrent aux futurs mécaniciens, électriciens, menuisiers et tourneurs, l'occasion d'apprendre leurs métiers dans les plus favorables conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

Semblablement les cours destinés aux apprentis, dans une voie parallèle, mais inférieure, ont enregistré aussi un développement continu : c'est ainsi qu'ils s'ouvraient en 1896 avec 136 élèves appartenant à trente professions différentes, pour atteindre, en 1930-1931, près de mille adultes, dans 13 localités importantes du canton. Si l'on compare le nombre des apprentis des métiers et de la petite industrie du temps où furent établies les premières épreuves professionnelles, à leur effectif actuel, on trouve en 1890, 45 candidats ; en 1900, 106 ; en 1910, 149 ; en 1920, 245 ; en 1930, 410. Cette situation doit normalement se refléter dans le tableau de l'enregistrement des contrats d'apprentissages qui accusait, au dernier rapport de l'office, 565 actes régularisés.

Le service de l'apprentissage, complété par le bureau de placement, avait pris, en 1905, déjà une telle extension que le Conseil d'Etat n'hésita point à le détacher du Musée industriel, en dépit

des objections du directeur primitif qui ne voyait pas, sans déplaisir, cette couvée entourée de tant de sollicitude s'envoler du nid paternel.

Préoccupé du sort des sans-métiers, notre ami avait collaboré au recensement des fondations créées en pays de Fribourg pour l'apprentissage. Le résultat financier de l'exposition industrielle lui suggéra la pensée d'établir un fonds cantonal par le prélèvement d'une partie du boni réalisé, et cette institution, augmentée du produit d'amendes diverses, est bien près d'atteindre un capital de 100 000 fr. Au même but, il réussit à intéresser une richissime Fribourgeoise qui fit à l'Etat le legs d'un montant important, base de la fondation del Soto pour les apprentissages, au capital de 200 000 fr. environ. Ajoutons au fonds Rieter, à Bulle, de 270 000 fr., plus de 40 autres fonds épars sur notre territoire et nous pourrons totaliser à près de 800 000 fr., la fortune totale destinée à favoriser les apprentis sérieux.

Ces multiples services ayant reçu une organisation distincte sous le nom d'« Office cantonal des apprentissages », M. Genoud conservait la direction du Musée industriel, dont il s'efforçait de développer l'activité par un enrichissement rationnel de sa bibliothèque, de ses collections industrielles et artistiques. Il avait organisé, il y a quelques années, comme pendant à son agence de placement, un bureau d'orientation professionnelle qui, avec celui de l'Office des apprentissages, donnait quelques résultats encourageants. Ces deux organismes, travaillant côté à côté, en s'ignorant l'un l'autre, étaient dans l'impossibilité de donner satisfaction à un besoin très moderne né de l'accroissement continu des sans-métiers. Ils s'appliquaient, sans doute, à orienter au mieux les apprentis de bonne volonté qui recourraient à leurs conseils. Mais qu'advenait-il des autres ? Si l'on évalue à 2700 le nombre annuel des élèves fribourgeois libérés de l'école primaire ou secondaire, sans se destiner aux carrières exigeant d'autres études ; si, d'autre part, on applique à ce chiffre l'indice 66 qui, sur cent, représente la population agricole, on obtient un effectif annuel de 900 jeunes gens et jeunes filles promis aux métiers. Or, l'Office des apprentissages a enregistré, l'année dernière, 565 contrats, dont une quarantaine intéressent des apprentis du dehors. Une question se pose et s'est posée : Où sont donc allés les autres 335 candidats à l'apprentissage ? La « Société d'éducation » y a répondu. Elle a conclu, dans sa séance bisannuelle de 1929, que « l'opportunité de l'orientation professionnelle est établie par la négligence de beaucoup de jeunes gens à apprendre un métier ou par le mauvais choix qu'ils en ont fait ». Si plus de 300 adolescents continuent à échapper annuellement au contrôle

légal de l'apprentissage, il y a péril de continuer dans une voie qui conduit à la multiplication des sans-métiers et des manœuvres. Ces raisons et d'autres encore justifient les conclusions adoptées par la société prénommée. Elles ont conduit l'autorité supérieure à l'organisation d'un « Office cantonal d'orientation professionnelle ». L'institution n'est qu'à ses débuts ; elle compte sur le concours indispensable du personnel enseignant aux divers degrés et l'on peut raisonnablement espérer qu'elle contribuera à une limitation graduelle du nombre considérable des manœuvres, dont le placement est si difficile par les temps économiquement troublés que nous traversons.

M. Genoud avait assisté à la délibération de 1929 ; il prit même une part personnelle importante à la solution d'un problème auquel cet *Annuaire* s'intéressa naguère en publiant les travaux si documentés de Fonteigne. Il ne fut, dès lors, point surpris de voir l'autorité responsable adopter la solution logique du problème, en créant l'organe qui aura la tâche de guider, dans le choix d'une profession, l'universalité des adultes voués aux carrières manuelles.

Dans la sphère de la préparation à l'enseignement professionnel, M. Genoud fut, en Suisse romande, un organisateur avant la lettre. Sous son impulsion s'ouvrit, en 1900, à notre école des métiers, et, plus tard au Technicum, des cours d'instruction et de perfectionnement pour maîtres de dessin et de branches professionnelles. Cet enseignement a préparé des maîtres qualifiés pour de nombreux cours établis dans le canton et ailleurs. Avec l'enthousiasme qui le caractérisait, il accepta, en 1929, au déclin de ses jours, de diriger un nouveau cours d'instruction pour maîtres professionnels ; il y donna lui-même quelques heures d'enseignement. La future loi en préparation sur les métiers prévoit ces écoles spéciales et aussi les cours de maîtrise. M. Genoud avait devancé notre temps en demandant l'inscription, dans la loi de 1895, sur la protection des apprentis et ouvriers, de cours semblables dont quelques-uns ont été organisés par ses soins.

Nous nous garderons de dépasser le cadre assigné à cet article et renonçons à contempler M. Genoud se livrant à d'autres tâches où le côté purement professionnel ne se trahit qu'occasionnellement. Mais il est équitable de noter que, sur le terrain de l'enseignement du dessin, il provoqua une action rénovatrice en intéressant les maîtres de dessin au progrès de leur branche par le regroupement romand, puis national, enfin international de leur corporation. La société romande des maîtres de dessin et son organe, *La Revue du dessin et de l'enseignement professionnel*, fusionnèrent avec la société similaire allemande et avec son organe bilingue.

Le congrès de Berne de l'Union internationale des maîtres de dessin fut présidé déjà par M. Genoud qui exerça de même, pendant vingt ans, avec une compétence incontestable, la présidence de cette « Commission suisse des épreuves d'apprentis », qui a provoqué tant de progrès dans ce domaine, par le contrôle minutieux des examens.

Sa notoriété n'était pas moins grande dans le milieu dirigeant de l'Union suisse des associations des arts et métiers. Quand se réunit, l'an dernier, à Wädenswil, l'assemblée des délégués de cette importante fédération, il fut pris acte, après une démonstration émouvante, de la renonciation de M. Genoud à ses fonctions de membre du comité de direction, dont il faisait partie depuis un temps presque immémorial.

Sur le terrain cantonal, il occupa un siège de député au Grand Conseil, où ses interventions étaient fort appréciées. Il fut, pendant deux périodes, membre de la municipalité de Fribourg et il était chargé de la direction du Bureau central de charité, constitué par l'évêque de notre diocèse. Sa renommée, dans telles sphères de l'enseignement français, était si bien établie que l'on fut moins étonné que lui de voir le ministre de l'Instruction publique de France lui conférer les palmes académiques.

Les autorités fribourgeoises ont toujours témoigné à M. Genoud la plus chaude sympathie. Ainsi, à l'occasion du 70<sup>me</sup> anniversaire de sa naissance, en avril 1929, M. le conseiller d'Etat Perrier lui écrivait : « Mon prédécesseur, le regretté M. Python, vous appela un jour son bras droit ; je vous assure que je partage entièrement l'estime et la gratitude qu'il vous avait vouées. A cette heure de votre vie où la Providence vous ménage encore de vaillantes ardeurs pour la direction du Musée industriel et des œuvres de charité, je suis certain d'être l'interprète du Conseil d'Etat, pour vous remercier de votre remarquable collaboration aux progrès sociaux et économiques de ce canton, comme à toutes les œuvres du bien. Je souhaite qu'elle dure longtemps pour le bonheur du pays et le succès de l'enseignement professionnel ».

\* \* \*

Notre capitale est le siège d'un Office international fondé au premier congrès d'enseignement ménager, à Fribourg, en 1908. Sa direction fut confiée tout d'abord à Mme de Gottrau-Wattenwyl, organisatrice et présidente du congrès. A son décès, M. Genoud, qui ne savait rien refuser à M. le conseiller Python, accepta « ad interim » la charge de l'institution, et ce provisoire dura 20 ans. En songeant aux vicissitudes qu'il a surmontées, on peut dire

que l'office doit à son directeur intérimaire d'avoir conservé le modeste souffle vital qui permit le rétablissement des relations anciennes, interrompues par la guerre mondiale et ses conséquences, la préparation des congrès de Gand, de Paris et de Rome, ainsi que la publication d'un bulletin officiel. Maintenant cet organe paraît six fois par an et sert de trait d'union entre le siège central, les associations nationales, les groupements régionaux et les personnalités isolées qui veulent favoriser l'expansion de l'enseignement pratique d'économie domestique. Le bureau international est aujourd'hui confié à Mme Bonnabry, précédemment inspectrice scolaire et maîtresse de cours professionnels.

De l'office à notre organisation d'enseignement, ménager il n'y a qu'un pas bien vite franchi. La première école ménagère instituée à Fribourg date de 1898. Peu après fut fondé notre cours normal ménager destiné aux futures institutrices ménagères. Ce cours, développé par les soins et les largesses de Mme de Gottrau, possédait, avant la guerre, un caractère international accusé. Il tend à le reprendre si l'on en juge par les inscriptions au prochain cours qui groupera des élèves de cinq nationalités différentes.

Indépendamment de cette école normale, de l'Ecole Ste-Agnès pour les jeunes filles de la campagne et du cours spécial destiné aux internes d'un asile de relèvement, « Ste-Marguerite », notre canton compte, en ce moment, 55 cours complémentaires féminins, établis selon les prescriptions du règlement des écoles ménagères de 1905. Toutes les jeunes filles qui ont achevé l'école primaire sont tenues de fréquenter le cours complémentaire un jour complet, par semaine, pendant deux ans. Il restait, l'an dernier, 15 régions du canton à pourvoir de ces utiles institutions. Notre Grand Conseil a émis le vœu que l'organisation soit complétée d'après un rythme accéléré. Ce désir sera réalisé selon un plan qui prévoit la création de 3 nouvelles classes par année. Ainsi donc, l'année 1935 verra enfin, après 30 années d'efforts, s'achever le réseau de nos écoles de formation pratique de la jeune fille. Trente ans ? *Chi va piano, va sano!* peut-on dire en pays de Fribourg, comme en la belle Italie. Quand on pense à cette longue étape, on ne peut s'empêcher d'évoquer le mot du pamphlétaire visant le coche du progrès, dont « la marche nous paraît lente parce que nous ne vivons qu'un instant ». Le progrès scolaire, ménager ou autre, procède avec la lenteur du coche fameux. « Mais il va, il ne cesse d'aller ! Il a franchi les monts, renversé maints obstacles, et déjà, en plaine roulant, rien ne peut l'arrêter ! »

E. G.

### Valais.

L'événement le plus considérable de l'année fut sans doute l'acceptation par le peuple valaisan, le 8 février 1931, de la Loi du 15 novembre 1930 concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et des cours complémentaires. Peu de temps après l'échec retentissant du 21 décembre 1930 sur l'assurance-incendie obligatoire, bien des citoyens redoutaient, pour le personnel primaire, l'épreuve du référendum. Mais le peuple qui crut devoir repousser l'entreprise étatiste de l'assurance, ratifia l'œuvre de justice en faveur de ses maîtres d'école par 9567 oui contre 9100 non, soit à une majorité de 467 voix. Faible majorité, il est vrai, mais majorité quand même, et qui ouvre pour nos classes, une ère nouvelle de prospérité, en assurant un peu de bien-être à ceux qui portent la lourde responsabilité de l'éducation populaire, en des temps aussi critiques que les nôtres.

On ne saurait mesurer la portée du vote favorable du 8 février qu'en songeant aux conséquences qu'eût entraînées un échec. Quel n'aurait pas été alors le découragement du corps enseignant frappé, en plein cœur, par le verdict hostile du souverain ! Une vague de défaitisme aurait déferlé sur l'école valaisanne, compromettant l'éducation de ceux qui sont l'espérance de la patrie. L'œuvre de tant de veilles, le fruit des labours d'un homme d'Etat et de sa phalange de collaborateurs auraient été ruinés. C'en était presque fait du prestige de nos institutions démocratiques dont le référendum obligatoire est comme le point culminant. Par bonheur, grâce à une majorité de quelques centaines de citoyens, dignes de la sagesse antique, l'équilibre fut rompu dans un sens favorable, et tous ces maux, et d'autres peut-être, nous ont été épargnés.

Il faut reconnaître que M. le Conseiller Walpen, chef de l'Instruction publique, avait dirigé la campagne référendaire avec une prudence, une discrétion, une réserve que d'aucuns jugèrent même excessive, mais que les événements sont venus pleinement justifier. En vue d'éclairer l'opinion, le Département exposa dans une circulaire de décembre 1930, les motifs militant en faveur du nouveau statut des traitements qui, entre autres avantages, apporte une aide efficace aux communes pauvres, conformément aux règles de la justice distributive, et dans l'esprit de la motion Baumberger.

« L'enseignement étant obligatoire, les dépenses qui en découlent devraient être sensiblement uniformes pour l'ensemble du canton.

Tel n'est pas le cas ; à Bratsch, par exemple, les écoles coûtent dix fois plus cher qu'à Sion qui jouit en outre des avantages d'avoir sur place l'enseignement secondaire. A St-Nicolas, les dépenses pour les écoles atteignent 2,10 pour mille du sommaire imposable, à Orsières et à Nendaz 1,50, à Isérables 2,10, à Chermignon 2,30, tandis qu'à Sion elles n'atteignent que 0,40 et à Sierre 0,60. Le district de Conches, avec un sommaire imposable d'environ 15 millions, dépense pour ses écoles de six mois près de 22 000 fr., tandis que la ville de Sion avec 71 000 000 fr. de sommaire imposable dépense à peine 30 000 francs pour ses classes primaires de neuf mois. Si la durée était la même, Sion ne dépenserait que 20 000 francs environ. Il résulte qu'au chef-lieu, les écoles coûtent presque cinq fois meilleur marché que dans le district supérieur ».

L'article 18 de la loi nouvelle reméde à cette situation anormale, en disposant que le payement du salaire initial et des allocations de déplacement sont à la charge des communes jusqu'à concurrence de 1 pour mille au maximum de la fortune, mais que le surplus de même que le traitement des maîtres des cours complémentaires, incombent à l'Etat. De la sorte, aucune commune ne paye pour une autre, mais, grâce à cette disposition ingénieuse les collectivités qui possèdent davantage, payent jusqu'à concurrence d'une somme plus élevée que celles qui sont moins bien loties, et l'Etat qui prend à sa charge le surplus constitué par diverses allocations, vient effectivement au secours des communes obérées.

La même circulaire mettait aussi en lumière l'insuffisance des traitements anciens, ainsi que la modicité des nouveaux : « Le traitement initial n'a pas changé, il reste à 200 fr. par mois pour les instituteurs et à 180 fr. pour les institutrices. Un instituteur atteint le maximum de son traitement après 15 ans d'enseignement : il recevra alors 360 fr. par mois et, après le même temps une institutrice touchera 320 fr. La loi de 1930 fixe une majoration moyenne de 35 à 40 francs par mois. Malgré cette amélioration, le Valais reste encore le bon dernier des cantons suisses dans la statistique des traitements du personnel enseignant. Grisons paye à ses débutants 360 francs par mois pour atteindre un maximum de 500 francs après 9 ans. Uri et Tessin qui se trouvent dans des conditions économiques inférieures aux nôtres payent respectivement 400 à 550 francs par mois leurs maîtres d'école. Nous ne parlons pas du canton de Vaud, où les mensualités varient de 450 à 650 francs. C'est le double de ce que le Valais sert à ses instituteurs. Le traitement initial qui est servi aux débutants correspond à peine au gain des manœuvres qui reçoivent de 7 à 8 francs par jour. Un artisan qui touche 12 francs par jour a une

situation quasi égale à celle de l'instituteur qui recevra le maximum prévu par la nouvelle loi. Il est à noter que celui-ci a dû faire des études qui lui ont coûté près de 4000 francs. Si l'on compare le traitement de notre personnel enseignant à celui des fonctionnaires des postes ou des C. F. F., l'on constate que nos régents sont moins payés que de simples facteurs, des aiguilleurs, etc. Sur l'ensemble des 26 classes des fonctionnaires, la moyenne des traitements mensuels est de 510 fr. ; chez nos maîtres, elle n'est que de 280 francs. »

La victoire du 8 février fut saluée avec enthousiasme par le personnel valaisan, et par son organe « l'Ecole primaire », qui rend hommage à M. le Chef de l'Instruction publique, le grand vainqueur de la journée, et invite les maîtres d'école à persévéérer dans sa noble tâche et à redoubler de zèle et de dévouement. Nous souhaitons de même que cette victoire se prolonge et s'épanouisse, plénier et totale, dans tous les domaines de l'éducation et de la vie scolaire. Puissions-nous triompher, sur nous-mêmes, de toute apathie, de toute lassitude, de toute indifférence, afin de renouveler nos connaissances professionnelles, de rajeunir nos méthodes, de tenter de nouveaux procédés, bref de livrer à la routine une guerre implacable ! Sachons vaincre la lourde ignorance qui pèse sur l'esprit de l'enfant. Qu'à l'exemple du divin Créateur, nous fassions la lumière ! Que nous soit donnée, d'innombrables fois, l'intime satisfaction de constater, après le déploiement de nos ressources pédagogiques, que nos petits élèves ont compris, pour toujours, telle règle abstruse de la grammaire, ou tel ardu problème d'arithmétique ! Que l'école remporte encore, et surtout, la victoire sur l'esprit de futilité, de vanité et d'extrême indépendance, si répandu dans la jeunesse contemporaine, et qu'elle redresse l'échelle des valeurs, afin que les disciples comprennent que les biens solides, réels, résident dans le sanctuaire de la famille, et non dans les dissipations du monde, et que le bonheur repose sur la pierre angulaire du travail, de l'épargne et de la noble simplicité ! Alors, la victoire du 8 février aura des lendemains de grand succès dans notre enseignement primaire, et le peuple valaisan recueillera la récompense des faveurs qu'il a témoignées à l'école et à son personnel.

Toujours à propos des traitements des instituteurs, l'*Ecole primaire* qui, fondée en 1881 par le vénéré M. Paul Pignat, vient d'atteindre la 50<sup>e</sup> année de son existence, publie, dans son numéro du 31 mars, une étude historique des plus intéressantes. Tout serait à citer de ce travail si bien documenté, dû à la plume experte de M. Julier, professeur à l'Ecole normale de Sion, et collaborateur assidu de l'organe de la S. V. E. Il nous donne un tableau d'ensem-

ble complet sur ce point de l'histoire scolaire de notre canton, en suivant la législation depuis 1828, c'est-à-dire depuis le premier décret organisant l'école publique valaisanne. Ce curieux décret qui, déjà, distingue les communes riches et les pauvres, établissait la gratuité dans les communes qui possèdent des fonds suffisants pour payer le régent. Dans celles qui n'avaient pas les fonds nécessaires, on exigeait une rétribution des parents des élèves et de toutes les personnes qui fréquentaient volontairement l'école. Cette rétribution se répartissait par tête par le Conseil communal. Si, au moyen de cette mesure, le traitement du régent n'était pas atteint, le conseil devait le compléter. La quote part des enfants pauvres était payée par la commune. En plus de son traitement, le régent jouissait de l'exemption du service militaire tant qu'il restait dans l'enseignement ; on l'exemptait également des charges communales. Il est difficile de savoir assez approximativement à quel chiffre se montait le traitement moyen des régents à cette époque. Dans tous les cas, il ne dépassait pas 50 fr. par an, c'est-à-dire pour cinq mois de classe. Il oscillait probablement entre 30 et 50 francs.

Nous sommes loin aujourd'hui de ces salaires microscopiques, et, toutes proportions gardées, la situation du personnel, sans être extraordinairement brillante, est bien meilleure que ce qu'elle était, non seulement à cette époque reculée, mais il y a seulement trente ou quarante ans.

Un événement digne aussi de retenir l'attention, a été l'inauguration, le 4 décembre 1930, de l'Institut cantonal des sourds-muets et des enfants anormaux, établi dans l'ancien hôtel de l'Aiglon au Bouveret, comme nous l'avons annoncé dans une de nos chroniques antérieures. Cette cérémonie se déroula en présence des plus hautes autorités religieuses et civiles, et de nombreux représentants des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Monseigneur de Sion, dans un remarquable discours, félicita le gouvernement valaisan de ses initiatives charitables.

Cet institut, dit-il, fait honneur au gouvernement du Valais. On entend souvent dire qu'un gouvernement ne doit pas seulement s'occuper des intérêts matériels du pays, mais avoir également une politique de principes. Les personnes qui parlent ainsi ont sans doute raison, car de même que tout homme doit coordonner sa vie aux commandements de Dieu, de même il faut que le programme et l'activité d'un Gouvernement catholique s'harmonisent avec les principes du christianisme. Mais il ne suffit pas de proclamer ces principes en de belles paroles ; il est avant tout nécessaire qu'un Gouvernement prouve ses sentiments religieux et ses principes par des actes. Le Gouvernement du Valais

nous montre, depuis quelques années surtout, qu'il préfère une politique d'actions à une politique de discours et de larges promesses. Je fais ressortir les sacrifices considérables que l'Etat fait chaque année pour l'instruction de la jeunesse, j'attire l'attention sur les asiles des vieillards de Sion et de la Souste que le Gouvernement a favorisés, sur l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf que l'Etat a fondée, sur la maison de santé de Malévoz qui a été beaucoup développée, sur le Sanatorium pour les tuberculeux qui est en voie de réalisation et enfin sur cet Institut des sourds-muets du Bouveret. Il serait donc injuste d'affirmer que le Gouvernement du Valais ne s'occupe ni de l'instruction de la jeunesse, ni des œuvres de charité, ni des misères humaines. Aussi, est-ce pour moi un devoir de justice et de reconnaissance de constater les progrès réalisés dans notre pays sous le rapport de la charité chrétienne, d'en remercier le Gouvernement et de prier Dieu de faire descendre sur ses représentants, sur les œuvres et sur le Canton tout entier sa protection et sa bénédiction. » Monseigneur l'Evêque remercia également le personnel enseignant de l'Institut, « les révérendes Sœurs d'Ingenbohl qui, avec une abnégation admirable, se dévouent, depuis de longues années, déjà, à cette œuvre difficile et méritoire. Elles se dépensent sans compter puisant leurs forces dans l'amour du Christ et le zèle pour le salut des âmes. Leur foi leur montre dans ces enfants l'image de Jésus-Christ lui-même dont la parole retentit sans cesse à leurs oreilles : « Tout ce que vous aurez fait au moindre de vos frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. »

Dans un autre ordre d'idées, signalons encore une manifestation importante : la Journée valaisanne qui servit d'introduction au Cours d'orientation professionnelle tenu à Sion du 6 au 10 octobre 1930. On y entendit notamment des exposés de M. O. Stocker sur la nature et les obligations de l'orientation professionnelle organisée ; de M. A. Buchli, sur la tâche de l'orientation professionnelle en faveur de la jeunesse montagnarde ; de M. A. Munch, sur la collaboration entre l'orientation professionnelle et l'école ; de M<sup>me</sup> Hallenbarter-Schätti, sur nos obligations envers la jeunesse féminine des régions montagneuses. M. Revaz, instituteur à Vernayaz, fit part de ses idées sur l'orientation rationnelle de l'orientation professionnelle dans le canton du Valais et sur la collaboration entre l'école et l'office d'orientation professionnelle. Les participants visitèrent ensuite une exposition itinérante sur l'objet de leurs délibérations.

Obéissant aussi à des préoccupations d'ordre professionnel, les Départements de l'Intérieur et de l'Instruction publique ont adressé aux Inspecteurs scolaires une circulaire, les priant d'orien-

ter vers les études agricoles les jeunes gens qui seraient décidés à consacrer leur vie aux travaux des champs. « Il nous semble, dit ce document, qu'il est du devoir des éducateurs de faire comprendre à la jeunesse qu'elle peut se créer un avenir heureux en se vouant à l'agriculture. Sans doute, nous entendons très souvent des doléances bien amères de la bouche de l'agriculteur. Devons-nous pour autant perdre courage et cesser de l'encourager et de le protéger. Nous avons, au contraire, l'intime conviction qu'une bonne formation professionnelle de la jeunesse campagnarde contribuera pour beaucoup à l'amélioration de sa situation. »

Comme de coutume, les Inspecteurs scolaires se sont réunis en conférence annuelle, le 30 octobre 1930, et ont examiné la question des manuels scolaires, notamment la réimpression du Cours moyen et supérieur d'arithmétique. Une commission constituée à cet effet décida la refonte complète du manuel en usage, et arrêta un plan général de travail comportant, d'une part, la répartition du programme de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année scolaire, et, d'autre part, l'ordre des leçons et des exercices. Ce dernier fixe les points suivants : 1. définitions et règles strictement utiles ou nécessaires, énoncées d'une façon aussi concise que possible ; 2. problèmes-types, avec solution raisonnée, précédant chaque genre de problèmes ; 3. exercices d'application d'abord oraux, donc avec de petits nombres, puis écrits sur nombres abstraits, et enfin problèmes bien gradués avec récapitulation pour les différents genres de questions que renferme chaque chapitre ; 4. récapitulation des problèmes de chaque année scolaire ; 5. récapitulation générale à la fin de chaque cours moyen et supérieur ; 6. adjonction d'exercices de comptabilité au degré supérieur. Il a été également décidé d'utiliser quelques graphiques pour la géométrie, les fractions et le système métrique ; de prévoir en moyenne de six à sept cents exercices et problèmes ; de choisir ces derniers dans le milieu des élèves, en tenant compte des besoins locaux, des occupations de la population, de l'histoire, de la géographie, de la démographie et en utilisant aussi les centres d'intérêt. De la sorte, le futur manuel apparaît comme un livre pratique, et parfaitement adapté à nos conditions.

En conformité de la décision prise par le Corps inspectoral, il a été procédé à la répartition du programme agricole aux Cours complémentaires en tranches correspondant à chacune des quatre années du cycle complet. La tranche A comprend la botanique, la bactériologie, l'étude du sol et des engrais, les améliorations foncières. La tranche B, les cultures spéciales, l'alimentation du bétail, l'industrie laitière, les constructions rurales. En C, nous trouvons les cultures potagères, la zootechnie générale, l'avi-

culture et l'économie rurale ; et en D, pour la plaine, l'arboriculture, la viticulture, l'élevage bovin, la sylviculture ; pour la montagne, ces deux matières ainsi que le petit bétail et l'économie alpestre. Afin d'assurer un enseignement complémentaire toujours plus pratique, des directions ont été données aux maîtres de ce cycle, et le Département se propose d'organiser un cours spécial à leur intention. Dans le même domaine, le Cours de géographie économique, paru dans l'Ecole primaire, et que son auteur, le très actif M. L. Delaloye, se propose d'édition en opuscule, comblera une lacune et sera bien accueilli dans le monde scolaire.

La géographie a fait d'ailleurs l'objet des Conférences régionales tenues dans le courant de janvier 1931. « De quelle manière enseignez-vous la géographie aux trois degrés de l'école primaire ? Préparez une leçon pratique sur le Valais pour les degrés élémentaire et moyen et sur la lecture de la carte pour le degré supérieur (carte murale scolaire 1/200.000). » Tel fut le sujet imposé au corps enseignant, et qui tendait à l'extirpation des méthodes routinières et surannées qui se rencontrent encore dans l'enseignement de cette branche si utile du programme scolaire. On le comprit en général fort bien, et, dans les leçons qui furent présentées, on sut s'inspirer du précepte de Montaigne : « La géographie doit être moins étudiée pour apprendre par cœur que pour comprendre », et mettre l'accent sur la relation intime qui existe entre le milieu géographique d'un pays et sa vie économique, politique et sociable.

Il convient aussi de ne pas oublier que la géographie possède un but éducatif comme toutes les disciplines du programme, et qu'il y a lieu de s'en servir pour le développement de toutes les facultés intellectuelles de l'élève, pour lui faire voir et admirer les merveilles de notre pays. Est-il livre plus beau à feuilleter devant les yeux ravis des enfants que celui de la nature ? Il suffirait de tenir l'une ou l'autre classe de géographie dans un de ces points de vue admirables dont nos régions sont prodigues, à proximité même des maisons d'école. Est-il par exemple un endroit plus propice à graver dans les jeunes esprits les notions-mères de la branche qui nous occupe, que le plateau de Savièse où se sont réunis les instituteurs du district de Sion ? Plateau limité par des sillons offrant des aperçus intéressants sur la formation des vallées, les cônes de déjection et autres phénomènes géologiques : plateau où viennent converger la zone de la vigne celles des céréales, des forêts, des pâturages, voire des neiges éternelles ; plateau semé de collines d'où s'aperçoit le Lac de Montorge ; constellé de nombreux villages autour de leur chef-lieu qui, avec sa maison communale et son beau clocher, présente les

rudiments de notre organisation civile et religieuse. C'est là un vrai microcosme qui s'amplifie sur la crête prochaine de Lentine d'où l'on observe les sept communes du district, d'autres communes, d'autres districts, presque le canton ; le fleuve dont nous sommes fiers, arrosant la grande vallée aux nombreuses ramifications ; des rivières, des affluents, des confluents... Voici encore le sublime déploiement des Alpes radieuses que nos fils et nous devons garder vierges de toute servitude, de toute oppression, de toute souillure car elles sont la Patrie, et qui, par l'ascension de leurs lignes majestueuses, élèvent nos âmes jusqu'à l'invisible Créateur. Comme on le voit, l'enseignement de la géographie utilitaire peut se transformer en un hymne de patriotisme et d'adoration et devenir une flamme de pur enthousiasme...

Hausser de la sorte le ton d'un débat à des considérations d'ordre idéal et supérieur, fut la caractéristique de la belle conférence que M<sup>me</sup> Plancherel, de Fribourg, fit sur l'enseignement ménager, à l'Assemblée générale des Institutrices du Valais romand réunies à Sion, le 9 avril 1931. Dans une langue très pure, avec une maîtrise absolue de son sujet et une parfaite élégance d'élocution, l'aimable conférencière montra comment la science du ménage est appelée à sauver la famille du collectivisme bolchévisant qui menace nos institutions traditionnelles les plus sacrées. Elle sut faire saisir l'attrait, l'intérêt et la noblesse des fonctions ménagères qui devraient retenir au foyer tant de jeunes filles qui par un faux calcul, vont chercher ailleurs des occupations moins rémunératrices que celles-là où s'épanouit le rôle naturel de la femme, ange et lumière de la maison, et auxquelles il convient d'initier les jeunes filles dès leurs premières années d'école. Avec M<sup>me</sup> Plancherel, les institutrices valaisannes eurent la bonne fortune d'entendre M<sup>me</sup> Guex, dans un exposé des plus captivants sur le nouveau service médico-pédagogique, dû à l'initiative de l'éminent Dr Repond, et appelé à rendre les plus grands services dans l'éducation des enfants vicieux ou difficiles. Cette causerie fut comme l'application pratique de la conférence sur l'hygiène mentale donnée dans une Assemblée de la S. I. V. R. de ces dernières années.

Au surplus, nous apprend le Rapport de gestion du Département, l'état sanitaire général de nos élèves ne s'est pas révélé aussi bon qu'on l'escamptait. « 45 enfants ont dû être renvoyés de l'école, parce qu'ils étaient atteints de maladies contagieuses et principalement de tuberculose. Plus de 20 enfants qui suivaient sans profit les classes primaires ont dû être renvoyés à l'Institut cantonal du Bouveret. En outre, 67 enfants ont été déclarés suspects de tuberculose et plus de 220 fortement prédisposés à

cette maladie. En face de ces pénibles constatations, les pouvoirs publics ne peuvent rester indiférents ; des mesures énergiques et efficaces doivent être prises pour enrayer le mal. Il a déjà été introduit pour chaque élève une fiche médicale dans laquelle est consigné l'état sanitaire de l'enfant. Les cas douteux sont l'objet d'une surveillance spéciale, et des conseils sont donnés, le cas échéant, aux parents du malade. » Le contrôle médical, d'ailleurs, ne s'est pas limité aux écoles primaires, mais s'est étendu aux collèges et aux divers établissements d'enseignement secondaire.

Dans ce dernier degré d'enseignement, et pour l'ensemble du canton, le nombre des candidats à la maturité s'est élevé à 40, sur lesquels 39 ont obtenu le diplôme, soit 36 celui de maturité littéraire (types A et B), et 3 celui de maturité scientifique (type C). 4 premiers degrés ont été délivrés dont 3 au collège de St-Maurice et 1 au collège de Brigue. Le diplôme commercial a été décerné à 5 candidats de l'Ecole supérieure de commerce de Sion.

Les trois collèges ont célébré, chacun à sa manière, le bi-millénaire de Virgile. A Brigue, M. le Chef de l'Instruction publique assista à la séance qui fut rehaussée de chœurs d'hommes et au cours de laquelle trois professeurs de l'établissement, MM. Jost, Schnyder et Werlen donnèrent une étude complète du poète et de ses œuvres. A St-Maurice et à Sion, on s'assura le concours de M. Serge Barrault, professeur à l'Université de Fribourg qui parla de « Virgile poète de la nature et poète toujours vivant ». Toujours vivant, car il ne cesse de toucher nos contemporains par sa piété, sa sensibilité, sa grandeur. Poète de la nature, également, puisque celle-ci pénètre toute l'épopée virgilienne. « Dans le dénombrement des peuples qui se sont ligués sous Turnus, nous dit par exemple M. Barrault, les différentes tribus défilent au rythme du poète, chacune brièvement définie ou décrite, soit par un signe particulier, soit par une rapide peinture de la contrée d'où elle arrive. Ainsi Virgile laisse l'homme dans la nature, même quand il va le jeter dans la mort, l'élever jusqu'à l'héroïsme, car l'homme sort de la nature... Mais il y a mieux encore que cette évocation des vallées, des plaines et des bois, d'où sortent les peuples ligués. Virgile ne peut pas voir un manche de lance, une rame, une canne, sans penser que ce fut naguère une branche vivante... Comme la nature, dans une ville, si on ne la contenait, reconquerrait la place, l'herbe cernant les pavés, les fleurs sortant des fentes des murs, les arbres poussant les pierres, les tuiles faisant écrouler les maisons, tel Virgile semble prêt à évoquer, faune et flore, les forces du paysage au milieu des palais et des armées, jusqu'à faire reverdir le bois des rames et des armes fabriquées par les hommes.

Il ressusciterait un bâton avec son imagination miraculeuse ! » Quel trésor d'enseignements, et quel modèle pour nos jeunes littérateurs, que ce Virgile immortel ; puissent-ils en retirer tout le profit désirable, pour la formation de l'esprit et du cœur !

Dr MANGISCH.

### Tessin.

Si l'on pouvait calculer les résultats de l'enseignement en mètres carrés ou en mètres cubes, comme pour les routes ou les bâtiments, il serait aisé de démontrer, en faisant les additions à la fin de chaque année, que l'argent dépensé pour l'école a été bien employé et que, d'une année à l'autre, on fait un petit pas en avant sur le chemin infini de la perfection.

Mais les données statistiques, qui représentent le côté extérieur de l'activité scolaire, ne peuvent rien indiquer de ce qui est le vrai travail éducatif et l'esprit de l'enseignement. Sur ce point, les rapports officiels contiennent assez peu de renseignements. C'est pourquoi on est toujours un peu embarrassé lorsqu'il s'agit de réunir les faits de l'année et signaler les nouveaux efforts.

Il est donc entendu qu'on ne doit pas parler du travail du corps enseignant, sauf pour dire, en quelques mots, qu'il a fait tout son devoir. Mais arrêtons-nous tout de même un instant sur le Tessin, petit pays de 160 000 habitants environ, qui dépense plus de 6 millions de francs par an pour l'instruction publique et occupe, pour cette tâche délicate et importante, plus de 1000 personnes, soit :

Pour 122 écoles enfantines, 142 maîtresses et 66 maîtresses auxiliaires . . . . .	207
Pour 531 écoles primaires de degré inférieur, 157 instituteurs et 378 institutrices . . . . .	535
Pour 140 écoles primaires de degré supérieur, 72 instituteurs et 68 institutrices . . . . .	140
Pour l'enseignement secondaire . . . . .	120
Pour l'enseignement professionnel . . . . .	70
	<hr/>
Total	1072

Ce chiffre considérable augmentera encore à l'avenir, car la diminution du nombre des écoliers, qui avait été continue pendant la période 1920-1930, est maintenant arrêtée, et les données de l'état civil laissent espérer une reprise lente, mais durable.

Cette perspective ne pourra que réjouir les instituteurs et les institutrices qui attendent depuis des années une place dans l'enseignement public. A l'augmentation du nombre des écoliers et par conséquent des écoles, il faut ajouter quelques autres facteurs qui contribueront à faire disparaître le « chômage » parmi le personnel enseignant. La réforme de l'Ecole normale cantonale, dont j'ai parlé dans la chronique de l'année passée, n'a pas seulement établi la suppression du « cours pédagogique » annexé au « *Liceo cantonale* », mais elle a eu comme conséquence la fermeture des écoles normales privées de l'Institut de Santa Maria à Bellinzona et de Santa Caterina à Locarno. En outre, par la loi du 30 décembre 1930, l'Etat a pris entièrement à sa charge l'enseignement primaire supérieur (scuole maggiori), qui était pour  $\frac{1}{4}$  à la charge des communes et a augmenté de 50 à 60, 65, 70 et 75 % sa contribution aux Communes de montagne pour l'enseignement primaire inférieur ; cela permettra de créer plus facilement de nouvelles écoles, les communes n'ayant à supporter qu'un fardeau financier très réduit.

La loi que nous venons de citer contient aussi deux autres dispositions très importantes : elle permet au Département de l'Instruction publique de dépenser une somme de 25 000 fr. par an pour venir en aide aux communes qui feront des travaux pour *améliorer les conditions hygiéniques de leurs bâtiments scolaires* ; elle oblige les communes à fournir gratuitement à tous les élèves des écoles primaires inférieures et supérieures le *matériel scolaire* nécessaire.

L'augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire a permis de destiner 5000 fr. à des subsides aux élèves de l'Ecole normale cantonale, 8000 fr. pour des cours de perfectionnement en faveur des instituteurs et d'augmenter de 4 à 6 le nombre des inspecteurs scolaires. Le traitement des instituteurs et des institutrices des écoles primaires supérieures a été élevé respectivement de 400 fr. et de 250 fr.

La *subvention fédérale spéciale* de 60 000 fr. destinée à la protection de la culture et à son développement sera utilisée à la réorganisation de la bibliothèque cantonale à Lugano et de l'école tessinoise de culture italienne (conférences et cours), à des bourses d'étude accordées à des jeunes gens se préparant à l'enseignement secondaire et supérieur. On a chargé, en outre, un écrivain de Locarno, M. Angelo Nesi, bien connu comme auteur de romans et de nouvelles, à éditer une anthologie des écrivains tessinois et c'est encore la subvention fédérale qui permettra cette publication.

Il me plaît de signaler ici la généreuse donation du professeur

*Carlo Salvioni*, ancien professeur de glottologie à Milan, et de sa femme Enrichetta, née Taveggia. A la mort de cette dernière, en 1929 (le mari était mort quelques années avant), leur fortune entière, d'à peu près un million de lires, fut léguée à l'*Instituto Lombardo di scienze e lettere* à Milan, afin que le revenu soit chaque année employé en faveur de bourses pour des étudiants tessinois qui fréquentent n'importe quel Institut d'études supérieures en Italie.

Pour terminer ce résumé tout à fait schématique, je tiens encore à faire mention de l'initiative de la « Federazione Goliardica Ticinese » qui a rappelé la mémoire de *Emilio Motta*, le savant historien fondateur du *Bollettino storico* et créateur des premières archives historiques du Tessin. Un bas-relief, en forme de médaille, fut placé le 27 décembre 1930 dans le « Palazzo degli studi » à Lugano, en présence des autorités ; la commémoration officielle fut faite par le prof. *Emilio Bontà*, qui prononça un discours fort remarquable.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Ajoutons qu'un cours de travaux manuels organisé à Locarno, par la Société suisse des travaux manuels et de la réforme scolaire, a réuni 298 participants divisés en 7 sections. Un travail excellent a été effectué du 12 juillet au 8 août. Tous les membres du personnel enseignant, venant de toutes les parties de la Suisse, gardent une reconnaissance émue au directeur du cours, M. *Ferrari*, et à leurs professeurs. Ils expriment aussi toute leur gratitude aux autorités du Tessin et de la ville de Locarno pour leur accueil si aimable et si chaleureux.

(Réd.)

## Neuchâtel.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

« C'est une pensée d'une effroyable tristesse que le peu de traces que laissent après eux les hommes ; ceux-ci même qui semblent jouer un rôle principal. »

Si douloureuse que soit cette sentence d'*Ernest Renan*, elle ne saurait atteindre tous les hommes. Le temps se chargera de le prouver en ce qui concerne notre collaborateur et ami *Jean Cart*, auquel nous tenons à rendre aujourd'hui un témoignage de pieuse reconnaissance.

*Jean Cart* est né en 1874 à l'Abbaye (Vaud). Il débuta dans le degré supérieur de l'enseignement primaire, en 1895, à La Chaux-

de-Fonds. A cette époque déjà, sa culture, son caractère ferme, son sens des réalités et ses qualités de pédagogue le firent remarquer. Ses amis et ses élèves subissaient son ascendant, et plus d'une vie se trouva embellie, grâce à sa bienfaisante influence. C'est au cours de cette période d'enseignement qu'il acquit ses grades universitaires.

En 1903, il vint au Locle, en qualité de maître de français à l'Ecole secondaire. En 1912, lors du décès du regretté A. P. Dubois, Jean Cart fut appelé à la Direction des Ecoles primaires, puis à celle de l'Ecole professionnelle. En 1922, chargé de l'enseignement de la pédagogie à l'Ecole normale, c'est avec joie qu'il accepta ce poste qui rentrait particulièrement dans ses goûts. Ceux qui ont eu le privilège de jouir de son enseignement en garderont toujours le souvenir.

Jean Cart était un homme cultivé, au jugement très sûr ; il n'était pas imbu de théorie et résolvait chaque cas d'une manière personnelle ; on a dit qu'il cherchait avant tout le meilleur. Il ne se laissait pas influencer par la nouveauté des idées, mais en appréciait essentiellement la valeur pratique, n'ayant d'autre ambition que de faire profiter maîtres et élèves de ses recherches persévérandes : c'est ainsi qu'après des expériences concluantes, il approuva l'introduction de la sténographie dans quelques classes du Locle et des environs. Il n'a malheureusement pas pu réaliser ce programme. Par reconnaissance, d'autres le reprennent.

Nous tenons à citer ici, textuellement, une page de son dernier rapport annuel, — juin 1930. — C'est en quelque sorte son testament pédagogique.

« La foi n'est pas un mince mérite chez l'éducateur. Elle soulève des montagnes... de préjugés. De cela, l'activité de M. Ch. Ad. Barbier, ancien inspecteur des écoles, donne une preuve nouvelle. A travers le pays romand, il répand le bon grain sténographique et voit lever de superbes moissons. Malgré la pauvreté de notre sol, il est venu nous visiter ; il a trouvé au Crozot (classe des environs du Locle renfermant tous les degrés) un premier terrain favorable et, gagnant des adeptes de proche en proche, il a tout bonnement investi notre ville. Dès cette nouvelle année scolaire, la sténographie s'enseigne dans nos classes des environs. Nous croyons qu'elle y rendra des services ; nous en reparlerons. »

Hélas ! non, cher ami, nous n'en reparlerons plus, mais fidèles à ton vœu, nous poursuivrons notre travail.

On fit souvent appel à ses compétences pour étudier diverses questions pédagogiques. Il publia, en particulier, dans l'*Annuaire de l'Instruction publique* de 1923 un travail remarquable sur

*L'enseignement de la composition française à l'Ecole primaire.* En 1925, il présenta un rapport relatif à la révision du Programme général de l'Enseignement primaire, lequel fut publié et contribua à orienter la discussion de cet important problème. Au commencement de 1930, le Département de l'Instruction publique confia à Jean Cart la rédaction d'un nouveau manuel d'Histoire suisse. Ce travail se trouva arrêté au seuil du XVII<sup>e</sup> siècle.

Jean Cart aimait les enfants, tous les enfants ; il savait leur parler, indiquer le bon chemin aux égarés et les y maintenir avec sollicitude. Tous ceux qui l'ont connu ont senti, sous son apparence réservée, son amour pour sa vocation et sa grande bonté ; il était de ceux qui se donnent tout entiers et n'oublient qu'eux-mêmes.

Jean Cart a bien mérité du pays et des écoles neuchâteloises.

\* \* \*

Comme le dit le rapport des inspecteurs des écoles, la marche des écoles enfantines et primaires a été normale et régulière au cours de l'année 1930. L'organisation générale des classes n'a pas subi d'importantes modifications qui méritent d'être relevées dans l'*Annuaire*. En sera-t-il de même dans un avenir très prochain ? Il est permis d'en douter si l'on en juge par les motions qui viennent d'être déposées au Grand Conseil et que nous nous bornons à relever.

1. Le Conseil d'Etat est invité à examiner s'il ne serait pas heureux, dans le but de diminuer l'excès de main-d'œuvre et d'améliorer le niveau de l'instruction populaire, de prolonger d'un an la durée de scolarité ou de retarder d'un an tout au moins la libération des classes.
2. Le Conseil d'Etat est invité à faire le plus tôt possible des propositions donnant suite aux motions déjà adoptées par le Grand Conseil et concernant :

l'enseignement ménager obligatoire dans tout le canton, l'organisation d'un enseignement post-scolaire à tendance professionnelle.

3. Le Conseil d'Etat est invité à faire des propositions pour compléter les mesures prises dans les écoles en application de la loi sur la tuberculose, en développant dans toutes les écoles du canton les soins de propreté (douches, bains, etc.), le service médical, l'examen des yeux et des dents, en exigeant l'application de mesures hygiéniques, en assurant à tous les élèves une alimentation et des vêtements suffisants pour que leur santé ne soit pas compromise, en éditant une fiche sanitaire s'appliquant de la naissance à l'âge de 20 ans.

4. Le Conseil d'Etat est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'assurer de modestes places de stagiaires aux instituteurs et institutrices brevetées mais n'ayant pas encore pu se placer, lorsque leurs parents ont besoin de leur aide.
5. Une motion demande de développer l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles.

Poser les problèmes, c'est bien ; les résoudre, c'est mieux, mais c'est plus difficile, surtout quand l'argent fait défaut. Il y a cependant quelque chose à faire et les lecteurs de l'*Annuaire* seront tenus au courant des décisions qui interviendront.

\* \* \*

La récente loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose a fait l'objet d'un règlement cantonal, approuvé par le Conseil fédéral, et qui est entré en vigueur le 26 janvier 1931. Ce règlement impose aux futurs membres du corps enseignant l'obligation de justifier d'un état de santé satisfaisant. Voici les dispositions de l'article 8 :

ART. 8 : « Nul ne peut être engagé, soit comme remplaçant, soit comme membre du personnel enseignant, du personnel administratif ou du personnel de garde, sans avoir subi préalablement une visite médicale et produit une déclaration attestant qu'il ne présente aucun symptôme de tuberculose.

» Lorsqu'un poste est mis au concours dans l'enseignement public, les candidats sont tenus de joindre à leur lettre de candidature la déclaration médicale prévue au présent article. Cette déclaration médicale est annexée au procès-verbal de nomination pour être transmise au Département de l'Instruction publique. »

Parlant des conférences officielles du corps enseignant de 1930, le rapport des inspecteurs des écoles dit :

Elles ont eu lieu à Cernier, par arrondissements, les 2 et 5 juin. Un rapport présenté par M. Tuetey, inspecteur, le 9 janvier 1928, attirait l'attention du Département de l'Instruction publique sur les avantages qu'il y aurait, pour nos écoles rurales, d'organiser à l'Ecole cantonale d'Agriculture, à Cernier, un cours en faveur du corps enseignant de la campagne. Cette idée, accueillie favorablement, a été soumise au Département de l'Agriculture et il fut convenu que les deux inspecteurs des écoles se rencontreraient avec le directeur de l'Ecole d'Agriculture pour examiner les moyens de la réaliser.

Au cours de la discussion, il apparut clairement qu'avant de songer à l'organisation de ce cours, il fallait établir un premier contact entre l'Ecole d'Agriculture et le corps enseignant en donnant à celui-ci l'occasion de visiter les bâtiments de l'institu-

tion, et en lui fournissant les renseignements nécessaires sur l'organisation des études.

Le Directeur de l'Ecole voulut bien se charger de ce soin et en fit l'objet d'un exposé aux conférences officielles. L'exposé de M. Taillefert, directeur, fut fort intéressant ; il a été suivi d'une visite des installations qui a laissé à tous la meilleure impression. Nous avons le sentiment que l'organisation de quelques cours est désirable, et qu'elle sera favorablement accueillie par les intéressés, aussi reviendrons-nous sur cette question sans trop tarder.

#### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Si, en ce qui concerne les écoles secondaires proprement dites, aucun événement saillant mérite d'être relaté, on ne peut pas en dire autant de l'enseignement pédagogique. Chaque année, à peu près, la question de la préparation du corps enseignant primaire revient à l'ordre du jour. A la suite d'une récente motion déposée au Grand Conseil, réclamant la concentration de l'enseignement normal avec la limitation du nombre des élèves, la question a été étudiée et un projet de loi sera élaboré. Il tiendra compte des vœux suivants adoptés par l'assemblée consultative, soit :

1. Maintenir l'organisation actuelle de l'enseignement pédagogique. (On conserverait donc l'Ecole normale cantonale dont le siège est à Neuchâtel et les sections pédagogiques de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Fleurier.)
2. Ne pas limiter artificiellement le nombre des élèves des classes.
3. Répartir le programme d'enseignement pédagogique sur quatre années d'études, la dernière étant plus spécialement consacrée à la préparation professionnelle.
4. Intensifier la préparation pratique par l'organisation de stages dans les classes enfantines et primaires.
5. Faire bénéficier les futurs membres du corps enseignant primaire de l'enseignement universitaire.

Pour le moment, le problème est posé, mais non résolu. Il faudra bien qu'un jour pourtant cette éternelle question, — le serpent de mer, comme on l'a appelée, — reçoive une solution conforme aux intérêts supérieurs du pays.

Mentionnons dans l'histoire de l'Ecole normale une tentative récente d'organisation de self-government.

L'innovation que la conférence des maîtres a introduite consiste en ce que chaque classe, au début du trimestre, désigne en toute

liberté, deux délégués qui sont régulièrement convoqués par le directeur pour examiner la marche de l'école et les améliorations possibles. Par ces moyens, lisons-nous dans le rapport du directeur, nous espérons intéresser davantage les élèves à une maison qu'ils doivent regarder comme la leur.

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

La loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930 entrera en vigueur prochainement. Avant d'en fixer la date, le Conseil fédéral doit édicter les dispositions d'exécution et les ordonnances prescrites.

Le Département de l'Instruction publique a estimé qu'il était indiqué de surseoir à toute étude de révision des dispositions cantonales actuelles concernant l'enseignement professionnel. Néanmoins, il s'est déjà occupé des mesures d'application qu'il y aura lieu de prendre dès que l'ordonnance générale d'exécution de la loi fédérale sera entrée en vigueur.

Si l'on veut bien se reporter à notre résumé de dépenses faites pour l'instruction publique que nous donnons ci-après, on constatera qu'à part le budget de l'enseignement primaire, celui de l'enseignement professionnel est de beaucoup le plus important.

Sur un chiffre de dépenses de 2 602 763 fr. 85, les trois grandes localités : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Locle figurent pour 2 414 957 fr. 88.

La place dont nous disposons dans l'*Annuaire* ne nous permet pas de passer en revue tout ce qui se fait dans le canton ; quelques chiffres suffiront à montrer l'importance de cet enseignement. D'après le dernier exercice, nous relevons :

NEUCHATEL :	Ecole supérieure de commerce, semestre d'hiver . . . . .	850 élèves
	Ecole supérieure de commerce, semestre d'été . . . . .	1152 »
	Ecole de mécanique et d'horlogerie . . . . .	113 »
LA CHAUX-DE-FONDS :	Ecole supérieure de commerce	137 »
	Technicum . . . . .	361 »
LE LOCLE :	Ecole de commerce . . . . .	37 »
	Technicum . . . . .	248 »

FLEURIER a une école d'horlogerie et de mécanique, et COUVET une école de mécanique.

A la fin de l'année 1930, la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement secondaire,

professionnel et supérieur compte 463 membres, dont 180 de l'enseignement secondaire, 232 de l'enseignement professionnel et 51 de l'enseignement supérieur répartis dans 28 écoles ou cours.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'Université a rendu les derniers devoirs à trois de ses anciens professeurs : Maurice de Trbolet, Paul Dessoulavy et Adrien Naville. Le souvenir de ces trois maîtres demeurera lié au développement de notre Université.

Le règlement des examens a été modifié. Désormais, tout candidat au doctorat en droit, sciences commerciales et économiques ou en théologie devra fréquenter l'Université pendant deux semestres au moins, à Neuchâtel ; un seul semestre ne permettant pas de prendre un contact suffisant avec les étudiants.

La question des locaux, que nous signalions l'année dernière comme devant recevoir sans trop tarder une solution, est encore en suspens.

L'intendance des bâtiments de l'Etat a été chargée d'étudier la question. Elle a remis au Département de l'Instruction publique un projet, avec devis et rapport à l'appui. Le Conseil d'Etat a estimé que ce projet dépassait les possibilités budgétaires actuelles du canton et il a chargé le dit Département de revoir la question avec les organes de l'Université et du Gymnase cantonal et de poursuivre l'examen du problème en restant en contact avec le Département des Travaux publics.

La fondation de l'Association des anciens étudiants est maintenant chose faite. Cette institution ne peut manquer de progresser tout en faisant connaître et apprécier toujours mieux notre Université.

La Commission géologique suisse qui n'avait plus siégé dans le canton de Neuchâtel depuis 1881, — près d'un demi-siècle, — a tenu sa dernière séance annuelle à l'Institut de géologie dont elle a vivement apprécié l'organisation.

Le tableau de la fréquentation des cours de l'Université accuse un réel progrès en regard des années précédentes. Le nombre des étudiants immatriculés est en augmentation et a dépassé le plus fort chiffre d'avant-guerre. C'est un encouragement, tant pour le Corps enseignant que pour l'Etat qui supporte la charge de l'instruction supérieure.

Si, d'autre part, nous jetons un coup d'œil sur le tableau des inscriptions de la Faculté des lettres, nous constatons que le cours de littérature française de M. Lombard est suivi par 156 étudiants. Ce chiffre a toute son éloquence et nous dispense de tout commentaire.

## STATISTIQUE.

Au 31 décembre 1930, le nombre des classes dans le canton était de 483, desservies par 147 instituteurs et 336 institutrices.

Il a été délivré 45 brevets de connaissances à 28 institutrices et 17 instituteurs ; 32 brevets d'aptitude pédagogique à 26 institutrices et 6 instituteurs.

Au 31 mai 1930 le nombre des élèves était de 13 575 contre 14 514 l'année précédente. Diminution 939.

La moyenne des élèves par classe est de 29.

Les dépenses en faveur du matériel scolaire gratuit en 1930 se sont élevées à 118 420 fr. soit en moyenne 8 fr. 72 par élève.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES FAITES PAR L'ETAT ET LES COMMUNES POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1929.

Enseignement primaire . . . . .	Fr.	3 860 800	26
Enseignement secondaire . . . . .	»	1 121 183	19
Enseignement professionnel . . . . .	»	2 602 763	85
Université . . . . .	»	366 085	03
 Total 1929 . . . . .	Fr.	7 950 832	33
Total 1928 . . . . .	»	7 460 786	13
Augmentation des dépenses en 1929 . . . . .	Fr.	460 046	13

En 1928, le canton comptait 126 195 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 59 fr. 10.

En 1929, le canton comptait 126 228 habitants, la dépense moyenne par habitant s'est élevée à 62 fr. 98.

## PREMIER CENTENAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA STÉNOGRAPHIE.

Lorsque Gonzalve Petitpierre inaugura son premier cours de sténographie à Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> novembre 1830, — et c'est ce centenaire qui fut célébré à Auvernier, le 1<sup>er</sup> novembre 1930, — il prononça un discours d'une haute portée philosophique :

« Je n'ai que le mérite, si toutefois c'en est un, d'avoir rassemblé, dans ce discours, ce qui a été écrit de plus concluant en faveur de l'art abréviatif, d'avoir réuni ce qui était disséminé dans plusieurs ouvrages, et d'avoir ajouté à des principes solides et sans réplique de nouvelles données et de nouveaux développements tirés de ma propre expérience ».

Voir déjà notre travail sur « L'enseignement de la sténographie à l'Ecole enfantine et à l'Ecole primaire », *Annuaire* de 1925, pages 224-225.

Le programme officiel du centenaire comportait, outre la visite des classes, une conférence sur la personnalité de Gonzalve Petitpierre (1805-1870), conférence à laquelle prirent part, outre les délégués des commissions scolaires, MM. Antoine Borel, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, Henri Boller, président du Comité central de l'Union sténographique de Genève, Frédéric Oggier, ancien président de la section de Sion et Louis Mogeon, sténographe aux Chambres fédérales, de Lausanne.

Si les sténographes ont tenu à honorer la mémoire de ce maître, homme de haute culture, c'est qu'il fut l'un des premiers et des plus habiles pratiquants de leur art. Les pièces à conviction sont là, sous les yeux des auditeurs : ce sont les sténogrammes originaux de Gonzalve Petitpierre pris lors des mémorables séances de l'Assemblée constituante neuchâteloise de mars et avril 1848. Il avait déjà fonctionné en cette même qualité lors de l'Assemblée constituante vaudoise de 1831.

Gonzalve Petitpierre fut député au Grand Conseil. Il représenta le canton à la Diète fédérale de 1848, et fut conseiller aux Etats de 1849 à 1853.

La *Tribune de Lausanne*, parlant de ce centenaire, écrit très justement : « Cette journée du 1<sup>er</sup> novembre 1930 comptera dans les annales de la sténographie. » La prochaine rencontre aura lieu à Cortaillod, le 1<sup>er</sup> novembre 1931, où comme à Auvernier, toutes les Commissions scolaires seront conviées à la visite des classes. Ainsi, chaque année, nous aurons notre « journée sténographique » dans une autre localité du canton qui aura institué cet enseignement ; et quand il s'agira d'organiser le second centenaire, toutes les localités s'en disputeront l'honneur. C'est à M. Auguste Pochon, président de la Commission scolaire de Cortaillod, que revient l'honneur d'avoir organisé le jubilé d'Auvernier, et sans vouloir froisser sa modestie, nous pouvons dire que, sans lui, rien n'eût été fait. Nous ne saurions passer sous silence l'aimable réception offerte par les autorités communales d'Auvernier qui accueillirent les participants dans la salle historique du Château.

Nous nous faisons un devoir d'insister encore sur le côté pédagogique du problème.

La tendance de la pédagogie actuelle veut qu'on commence par développer l'enfant avant de chercher à l'instruire. Ce principe admis, l'expérience démontre qu'aucune discipline, mieux que la sténographie, n'est susceptible de remplir ce rôle et cela pour plusieurs raisons.

Il n'y a pas d'étude plus facile, plus simple, qui mette plus de netteté et d'ordre dans l'esprit de l'enfant que l'étude de la sténographie. Elle est à la portée des plus jeunes intelligences. Elle possède au plus haut degré ce pouvoir merveilleux d'éveiller chez l'enfant, en les maintenant durant toute la scolarité, trois qualités de premier ordre : l'enthousiasme, la vivacité d'esprit et la persévérence. Ces trois qualités existent souvent isolément chez l'enfant, mais pour atteindre le but, il est indispensable qu'elles agissent simultanément, or la sténographie a fait ses preuves ; elle peut, en particulier, assurer ce résultat.

Cette démonstration a été faite dans les classes d'Auvernier de la classe enfantine à la classe supérieure. Tous les participants au centenaire, la plupart membres de commissions scolaires, ont pu se convaincre que, sans l'enthousiasme, la vivacité d'esprit et la persévérence, jamais les élèves ne seraient arrivés aux résultats dont ils ont fourni la preuve indiscutable.

C'est sans hésitation, dit l'un des comptes rendus, que les élèves déchiffrent au tableau noir les textes improvisés par un visiteur et s'il s'agit de trouver celui ou celle qui, devant tant de monde, osera faire montrer de son savoir, c'est toute la classe qui aspire à être la vedette d'une minute.

Nous pouvons nous en tenir à cette constatation ; elle nous suffit largement. Peut-être ne fera-t-elle pas l'affaire des sceptiques. Dans ce cas, nous les invitons tous à notre prochaine « Journée sténographique ».

Enseigner la sténographie dans toutes les classes, de l'école enfantine au degré supérieur de l'école primaire, c'est, bien que cela puisse paraître paradoxal, alléger considérablement le programme des études, à tel point que cela représente pour nos enfants une année de plus de fréquentation scolaire. C'est exactement ce que disait en d'autres termes le grand pédagogue Paul Bert, ancien ministre de l'Instruction publique : « *La sténographie n'est pas encore entrée dans le domaine de l'enseignement et c'est un grand tort, car elle représente tout simplement la valeur d'une bonne heure par jour que vous donneriez aux enfants.* »

Toutes les branches en retireront un avantage, en premier lieu *la composition et l'orthographe*. Le programme officiel des écoles neuchâteloises ne dit-il pas : « *L'écriture sténographique peut rendre de grands services ; il est recommandé de l'utiliser comme procédé de l'enseignement de l'orthographe.* »

Cela compris et surtout admis, il ne saurait y avoir aucune hésitation, la sténographie doit avoir sa place au programme. Que faut-il pour cela ? Une chose bien simple : préparer le corps enseignant pour qu'il soit à même de donner cet enseignement, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Le jour où ce vœu sera

réalisé, l'éternel conflit entre l'école traditionnelle et l'école active prendra fin comme par enchantement, et tous les pédagogues se rencontreront pour redire avec Montesquieu : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le meilleur des peuples. »

CH. AD. BARBIER.

Colombier, juillet 1931.

### Genève.

**Mise au point.** — M. Juge, doyen de l'Ecole professionnelle, a estimé que certains passages de notre chronique de l'an dernier étaient de nature à porter préjudice au bon renom de l'établissement qu'il dirige et à induire en erreur ceux des lecteurs de l'*Annuaire* qui ne sont pas au courant de son organisation.

M. Juge a demandé une mise au point pour les affirmations suivantes :

a) « Sous la direction de M. Juge, doyen, l'Ecole professionnelle a continué son travail ingrat d'initiation à l'enseignement secondaire. »

b) « Ces constatations, qui ne sont pas nouvelles, s'expliquent fort bien par l'absence presque complète de coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire inférieur. »

c) « Il serait à souhaiter que les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur consentissent à mieux adapter leurs procédés d'enseignement à la mentalité de leurs jeunes élèves. »

Ces considérations sont personnelles, elles ne contiennent aucune intention malveillante, non plus qu'un jugement sur l'œuvre des maîtres d'une école à laquelle je suis attaché par des souvenirs d'ancien élève et par la reconnaissance que lui doivent ceux pour les enfants ou pupilles desquels elle fait travail utile et profitable.

Un mot cependant : M. Juge estime que le chroniqueur genevois de cet annuaire n'a pas le droit d'émettre une opinion personnelle. Sans instituer un débat, je déclare ne pas renoncer à formuler des appréciations, mais veiller à ce que celles-ci soient objectives : l'indépendance s'allie fort bien à la courtoisie et à la probité.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

**Statistique et considérations diverses.** — Au 1<sup>er</sup> décembre 1930, les écoles enfantines comptaient, dans 154 classes, 3653 élèves ; les écoles primaires, dans 419 classes, 10 651 élèves ; les écoles secondaires rurales 184 élèves dans 9 classes. Le recrutement

du personnel est encore difficile. Le Département assure les remplacements des instituteurs et des institutrices malades en faisant appel à des surnuméraires que leurs études antérieures recommandent pour cette tâche.

La construction de groupes importants d'habitations économiques aux abords immédiats de la ville a pour conséquence de concentrer, sur quelques points seulement du territoire, un nombre élevé d'enfants, précédemment répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Dans ces cités nouvelles, il faut construire des écoles. Les concours ont révélé chez les architectes des conceptions intéressantes, parfois inspirées des réalisations de l'étranger. La plus intéressante est celle qui tend à remplacer les bâtiments monumentaux, surchargés de motifs superflus et coiffés de toits immenses, hérissés de pignons et de clochetons par des pavillons d'un étage au plus, largement éclairés et aérés. Cette conception du bâtiment scolaire marque une étape vers la renonciation aux écoles urbaines et leur remplacement par des édifices adaptés aux besoins d'hygiène, de services sociaux et de liberté de l'école nouvelle. L'école de l'avenir, c'est l'école en plein air ; le développement des transports en commun, rapides et bon marché, permet d'en augurer la réalisation pour le plus grand bien des élèves et des finances de la collectivité.

**Un peu de pédagogie.** — Sous l'impulsion de M. R. Dottrens, la préparation théorique et pratique du corps enseignant a été renouvelée. L'école d'application du Mail a entrepris d'utiles recherches sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture et sur la réforme du mobilier scolaire. Le profit de cette préparation rationnelle n'apparaît pas, dans les premières années, aux jeunes gens qui ont le privilège de la recevoir. Elle oriente cependant leur esprit du côté des problèmes toujours plus nombreux que pose la pédagogie moderne ; elle leur enseigne que ces problèmes sont complexes et qu'on ne saurait les résoudre sans une étude attentive, conduite avec rigueur ; elle les met en garde contre les dangers de l'empirisme et contre ceux, plus graves encore, de la demi-science. C'est précisément de cette confusion entre la méthode scientifique et les recettes pédagogiques que naissent, périodiquement, des malentendus, souvent aigus, entre le public et les novateurs. La méthode expérimentale d'investigation des fonctions mentales, connue sous le nom de méthode des tests, a été vivement et spirituellement attaquée par M. Léon Savary, rédacteur à la *Tribune de Genève*. Il faut reconnaître que la bizarrerie de certaines questions et le charabia dont elles sont parfois le prétexte justifient l'intervention du publiciste, trop fin lettré pour ne pas s'émouvoir. Ce ne sont pas les tests qu'il convient de critiquer,

mais certains de leurs protagonistes, dont le zèle intempestif et maladroit fait beaucoup de tort à la pédagogie expérimentale.

**Un serpent de mer.** — C'est la crise du français. La direction de l'enseignement primaire a entrepris d'en rechercher les causes. Nous lui souhaitons, les ayant trouvées, de nous indiquer les remèdes. M. Atzenwyler, que cette question préoccupe et que ce déficit afflige, a rédigé un cours de grammaire française, richement illustré de bons exemples qu'il serait profitable d'adopter après la mise au point de rigueur.

Lorsqu'on étudiera les remèdes à l'abaissement de la faculté d'expression de nos écoliers, il ne sera pas inutile de calculer avec soin le temps qu'il faut prévoir à l'horaire pour que cet enseignement puisse porter des fruits. Le programme est trop chargé et l'on enseigne beaucoup de choses que les élèves ne peuvent comprendre parce qu'ils ignorent le sens des mots qui les traduisent.

Les cours facultatifs de travaux manuels ont été organisés, pour les garçons des classes supérieures, après les heures d'école. Pour la première fois, en octobre 1930, des cours facultatifs de travaux féminins ont été prévus. Les cours masculins ont réuni 360 inscriptions, les cours féminins 325. Il est réjouissant de constater que les travaux manuels s'incorporent à nouveau à l'enseignement élémentaire. Nous souhaitons qu'ils se développent et nous conduisent, sans trop de heurts, vers une forme nouvelle de l'enseignement public élémentaire où la valeur formative du travail manuel sera reconnue.

Le 11 janvier 1930, la loi sur la scolarité obligatoire a été modifiée. Dorénavant, les enfants ne pourront plus quitter l'école le jour où ils atteignent l'âge de 14 ans révolus (15 ans à la campagne). Ils devront attendre, pour être libérés, la fin de l'année scolaire où ils ont atteint cet âge.

**Les tâches sociales de l'école primaire.** — Elles ne diminuent pas, bien au contraire.

Les 21 colonies de vacances ont abrité 2094 enfants, sur lesquels 1898 sont de nationalité suisse.

La fusion des communes de Genève, Plainpalais, Petit-Saconnex et Eaux-Vives permettra, nous le souhaitons, de développer les colonies de vacances encore insuffisantes. La grande Genève en assumera-t-elle la gestion ou accordera-t-elle, aux comités privés, les subventions nécessaires ? Nous ne pouvons, à ce sujet, faire des prédictions. Mais, quelle que soit la formule adoptée, il faudra, pour satisfaire aux besoins les plus urgents, assurer à un millier d'enfants le séjour d'été à la montagne, au bord du lac ou de la mer.

**Service médical des écoles.** — Au point de vue sanitaire, la caractéristique de l'année a été l'épidémie de rougeole qui n'avait pas sévi depuis 1926 et qui a atteint 1054 enfants ; la diminution nette de la morbidité de la diphtérie : 53 cas contre 173, la mortalité restant, proportionnellement, la même. Il faut attribuer ce recul de la morbidité à la vaccination antidiphtérique largement pratiquée en 1930.

Entre le Nouvel-An et Pâques, 787 élèves primaires ont été désignés pour prendre, à l'école, des médicaments fortifiants, 745 ont accepté cette proposition. La policlinique dentaire scolaire a visité 131 classes et est intervenue dans 15 969 cas.

Le service orthophonique est intervenu 69 fois.

**Tâches sociales.** — Le service d'observation médico-pédagogique dont nous signalions, l'an dernier, la création, a examiné 304 enfants difficiles. Il en a placé 35, obtenu pour 13 l'intervention d'œuvres d'assistance et conseillé dans 66 cas des changements de classe.

Le Secrétariat social a organisé, pour la première fois à Genève, sous les auspices des Départements de l'Instruction publique et du Commerce, des colonies pour apprenties à Enney (Gruyère) et pour apprentis à La Comballaz. Le vestiaire scolaire a distribué 3490 objets, soit 686 paires de chaussures et 2884 pièces de vêtements.

\* \* \*

La direction de l'enseignement primaire a été confiée, depuis la fin de novembre 1930, date à laquelle M. Malche a résilié ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire, à M. Albert Atzenwyler, précédemment secrétaire de cet enseignement.

Nous souhaitons que, sous cette nouvelle direction, l'école primaire continue à progresser et se maintienne au niveau des exigences toujours plus impérieuses de l'école moderne.

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

**Collège.** — Les effectifs n'y ont pas sensiblement varié depuis l'an dernier. L'inévitable question du surmenage a fait l'objet des préoccupations du directeur à l'occasion du congé du samedi après-midi. La conférence des maîtres, considérant que le Collège de Genève a réduit davantage que les autres gymnases de la Suisse le nombre des heures de leçons, a décidé de maintenir les 30 heures hebdomadaires.

A ce sujet, M. Gautier faisait, dans son rapport de fin d'année, des remarques fort justes : « Ce n'est pas à notre époque où les

hommes clairvoyants constatent toujours plus de laisser-aller, constatent la tendance générale au moindre effort, ce n'est pas à ce moment que nous aurions raison de diminuer nos exigences. »

Les anciens élèves ont pris, cette année, l'initiative des Journées du Collège. Le bénéfice net de ces journées, 12 000 francs, a augmenté le Fonds de courses, dont la fortune s'élevait à 6000 francs et qui se trouve ainsi triplée. L'exposition des archives du Collège, organisée par M. Henri Mercier, a été visitée par 1200 personnes.

La direction du Collège a, très heureusement, contracté pour tous les élèves une assurance qui couvre tous les accidents qui peuvent se produire pendant les courses scolaires, au cours des leçons et des exercices sportifs et dans les trajets du domicile au Collège et vice versa. Cette décision familiarisera les élèves avec le principe et la pratique de l'assurance.

D'après une décision récente des autorités de l'Ecole polytechnique fédérale, le diplôme de la maturité réale moderne est valable pour l'admission à l'Ecole polytechnique au même titre que la maturité réale latine ou la maturité classique.

**Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles.** — Dans ses deux sections, l'école a compté 942 élèves. La suppression des examens et leur remplacement par des épreuves échelonnées au cours des deux semestres ont été, après une étude attentive, définitivement adoptées.

La section réale moderne, de création récente, est en possession de son règlement de maturité. Ce diplôme donnera, à titre provisoire, accès à l'Ecole polytechnique fédérale. Quelques parents d'élèves de la section réale latine s'étaient plaints du surmenage provoqué par les travaux à domicile. A la suite d'une enquête auprès des gymnases et des écoles supérieures de jeunes filles des différents cantons suisses, la direction constate que l'effort exigé des jeunes Genevoises n'est pas plus grand que celui qui est imposé à leurs collègues des autres villes. M. Duchosal a su, à propos du surmenage, dire à ses élèves des choses fort justes : « Les véritables remèdes ne peuvent être apportés que par vous-mêmes. Ce sont l'attention soutenue, la concentration pendant les leçons, une ordonnance bien établie de l'activité à domicile, et surtout une réduction des plaisirs et des récréations à des proportions raisonnables. Ainsi nous sommes persuadés que, si chacun y met du sien, le fastidieux problème du surmenage sera résolu dans des conditions acceptables. »

L'Ecole professionnelle a compté 449 élèves, dont le 80 % de Suisses. Malgré l'élimination faite au moyen des examens d'admission et malgré l'exclusion de plusieurs élèves admis conditionnellement, les classes de première année ont compté trop de garçons incapables de suivre l'enseignement. Il s'agit d'élèves qui entrent

à l'Ecole professionnelle sur la simple présentation d'un bulletin de l'école primaire portant des notes suffisantes. Il serait désirable, selon le vœu de M. Juge, qu'à l'avenir les écoles secondaires fussent autorisées à faire subir des examens d'admission aux élèves qui leur viennent des classes primaires dites faibles. Le rôle de l'école professionnelle a été défini comme suit par son doyen : « Donner, entre 13 et 15 ans, aux jeunes gens suffisamment doués, une instruction aussi forte que possible, les obliger « par la fin d'un cycle » à choisir judicieusement entre la continuation des études et l'entrée en apprentissage ».

**Ecole professionnelle.** — Elles jouent, en raison des circonstances économiques, un très grand rôle dans notre vie sociale.

**L'Ecole professionnelle et ménagère des jeunes filles** abritait, cette année, 482 élèves. La directrice constate que « certaines élèves des classes fortes de l'école primaire, trop souvent confiantes dans leurs capacités, n'ont pas fourni la qualité de travail que l'on était en droit d'attendre d'elles, ou bien ont parfois compromis leurs résultats par une agitation et une étourderie persistantes. » Avec un sens aigu des réalités, la direction de l'école a établi la liste des professions féminines dans lesquelles la demande dépasse l'offre ; ce sont les couturières, tailleuses, giletières, culottières, tailleuses pour hommes.

L'école a organisé, à l'intention des femmes atteintes par le chômage, une série de cours suivis avec intérêt. 22 élèves ont subi avec succès les examens de fin d'apprentissage.

D'autre part, des demandes toujours plus nombreuses sont adressées par les maisons de couture de la place en quête de personnel qualifié. Faute d'élèves, l'Ecole ne peut satisfaire à toutes les demandes.

**Ecole des Arts et Métiers.** — Les difficultés financières du canton de Genève ont ajourné certaines améliorations indispensables à une école pratique qui doit suivre les progrès de la technique et maintenir son enseignement au niveau de celui des écoles similaires de Suisse et de l'étranger ; les laboratoires du Technicum, en particulier, sont à l'étroit dans leurs locaux actuels et le matériel qu'ils contiennent doit être rajeuni et complété. La direction étudie l'extension de l'enseignement aux domaines théoriques et pratiques du moteur à explosion et de l'électricité, le développement de l'étude de l'usinage, de l'acheminement du travail, du contrôle et du prix de revient d'une pièce.

La situation des élèves qui achèvent, cette année, leurs études techniques, est parfois difficile en raison de la crise industrielle ; il faut, heureusement, reconnaître que les élèves classés et primés sont facilement casés et partout appréciés.

**L'Ecole de commerce**, à la fois école de culture générale et de culture professionnelle, sent tout le prix, pour les hommes d'affaires de demain, d'une culture qui ne s'acquiert que par la bonne application d'une méthode de travail précise, faite d'habitudes sérieusement acquises. Le directeur de l'enseignement professionnel, M. Samuel Gaillard, est partisan de la simplification des programmes, car, dit-il, « si la somme des connaissances acquises peut faire l'érudit, ce n'est pas ce qui fait l'homme cultivé. »

Quant à la formation professionnelle, but particulier de l'établissement, elle doit, selon le rapport annuel, être précisée et modernisée. L'école doit se tenir au courant des besoins actuels du monde des affaires ; elle devrait même parfois, en ce qui concerne la technique du bureau, être en avance sur les organisations privées. C'est ce que cherche à réaliser le bureau modèle qui s'enrichit et se perfectionne chaque année.

Comme nous le disions, dans nos précédentes chroniques, l'essor de l'Ecole de commerce est entravé par l'exiguïté de son bâtiment principal et la dispersion de quelques-unes de ses sections.

Nous nous en voudrions de ne pas citer la belle exhortation du directeur aux élèves qui vont entrer dans la vie pratique : « Vous êtes parfois tentés, jeunes gens et jeunes filles, de considérer comme inutiles les connaissances dont vous n'entrevoyez pas l'application pratique immédiate. Vous cédez ainsi à un penchant trop fréquent à notre époque. Mais vos études seraient néfastes si elles ne vous permettaient pas d'acquérir les idées générales qui donnent des vues élevées et si elles tuaient en vous l'imagination qui, a-t-on dit, est nécessaire à toutes les grandes affaires. Instruisez-vous. Dans la génération précédente, on a vu des hommes sans instruction arriver aux plus hautes situations par leurs qualités personnelles seules ; mais ces temps sont révolus : désormais, l'homme qui n'est pas instruit n'arrivera plus nulle part. Ayez soif de science, mais n'oubliez pas que science sans conscience est la ruine de l'âme. »

Belles paroles que devraient méditer tous les jeunes gens qui entrent dans la vie à l'un des moments les plus troublés de l'histoire.

L'une des conséquences de la fusion, c'est le transfert à l'Etat des deux Ecoles d'Horlogerie et des Beaux-Arts, jusqu'ici administrées par la ville.

M. Paul Lachenal, chef du Département de l'Instruction publique, a reçu, en ces termes, la garde de ces établissements que lui confia, non sans émotion le représentant de l'autorité municipale :

« Je suis fier de saisir des mains de ceux qui les ont si bien portés, les drapeaux de nos deux Ecoles ».

\* \* \*

L'Université a tenu à enrichir le corps professoral des hautes personnalités de MM. Guglielmo Ferrero, Edmond Rossier et Albert Thibaudet. La Société académique de Genève a étudié, après de multiples enquêtes conduites auprès des différentes Facultés, un projet de développement de l'Université. Le but de la Société académique est d'assurer à l'Université, par une puissante aide financière, le maintien de la situation qu'elle occupe aussi bien dans notre pays que dans les pays étrangers.

La souscription publique ouverte dès le mois de mai a recueilli plus de 700 000 francs.

A côté de dons importants figurent des sommes minimes, manifestations touchantes de l'intérêt que témoignent à l'instruction les classes les plus modestes de la population genevoise.

E. DUVILLARD.

## Vaud.

### I

#### Enseignement primaire.

Le 15 avril 1931, la nouvelle Loi sur l'Instruction publique primaire du 19 février 1930 est entrée en vigueur en même temps que le Règlement pour les Ecoles primaires. Celui-ci comprend 372 articles, partagés en 14 chapitres. Ce travail important a été préparé avec un soin particulier par le Département de l'Instruction publique, puis il a été soumis aux Commissions scolaires et à une commission spéciale où le personnel enseignant était représenté. Les vœux des intéressés ont été examinés avec la plus active bienveillance et, le 28 mars dernier, le dit Règlement était adopté par le Conseil d'Etat. Quelques articles ont été assez vivement critiqués par un groupe d'instituteurs ; nous sommes certain, cependant, que ce nouvel acte législatif ouvrira une ère de progrès pour nos écoles primaires vaudoises.

*Statistique scolaire.* — Le personnel enseignant primaire se composait, en 1930, de 1609 personnes, soit 614 instituteurs, 521 institutrices, 375 maîtresses d'écoles enfantines, maîtresses spéciales et maîtres spéciaux. Les élèves fréquentant nos écoles (écoles enfantines et primaires supérieures non comprises) étaient au nombre de 34 898 (en 1929, ils étaient de 34 944). On constate une légère diminution. Les classes sont au nombre de 1146 ; 981 sont mixtes, 83 ne reçoivent que des garçons, et 82 des filles

seulement ; 497 classes mixtes sont dirigées par des instituteurs et 484 par des institutrices ; 60 instituteurs et 23 institutrices sont à la tête d'écoles de garçons et 3 instituteurs et 79 institutrices ont la responsabilité d'écoles uniquement composées de fillettes.

*Fréquentation scolaire.* — La fréquentation de nos écoles primaires s'améliore d'année en année. En 1930, la moyenne des absences s'est élevée à 19.8 par élève (une demi-journée d'école compte pour une absence). La nouvelle Loi sur l'Instruction primaire prévoyant des sanctions beaucoup plus sévères que l'ancienne pour les absences non justifiées, celles-ci diminueront encore certainement. En 1930, la moyenne de ces dernières était de 0.5 par élève.

*Bâtiments scolaires.* — Un remarquable élan se manifeste dans le canton de Vaud, depuis deux ans, en faveur de la réfection des anciens bâtiments d'école et la construction de nouveaux édifices scolaires. De nombreuses communes ont dépensé des sommes importantes pour rendre leurs classes plus hygiéniques, plus riantes, mieux éclairées, pour les pourvoir d'un mobilier mieux adapté à la taille des enfants. On crée un peu partout des préaux spacieux et des places de jeux suffisantes. Beaucoup de villages possèdent maintenant de belles salles de gymnastique. La commune de Faoug, à la frontière du canton, du côté de Morat, a inauguré au printemps dernier un superbe « collège » qui fait honneur aux autorités communales et à M. Coigny, architecte.

*Conférences du personnel enseignant.* — Au mois de mai dernier, les membres du personnel enseignant primaire vaudois ont été réunis, dans les chefs-lieux de district, pour discuter l'organisation des bibliothèques scolaires prévues par l'art. 27 de la Loi sur l'Instruction publique primaire. Il s'agissait de mettre sur pied, d'une manière pratique, ce moyen important d'éducation populaire. D'excellentes études ont été présentées pour ces conférences ; elles ont été confiées à une commission chargée de récompenser les auteurs des meilleurs travaux. Au moment où nous écrivons ces lignes, les lauréats ne sont pas encore connus. Nous sommes persuadés qu'on pourra tirer de ces études de précieuses indications.

*Classes primaires supérieures.* — Les classes primaires supérieures qui poursuivent, dans le canton de Vaud, le même but que les écoles secondaires inférieures de la Suisse allemande, sont au nombre de 57, dont 53 sont dirigées par des instituteurs munis d'un diplôme spécial et 4 par des institutrices. Elles ont été

fréquentées par 1498 élèves, dont 686 garçons et 812 filles. Elles dispensent aux enfants les plus intelligents âgés de 13 à 16 ans, une instruction plus développée que celle que ces derniers auraient reçue dans une classe primaire, y compris l'étude soignée, essentiellement au point de vue pratique, de la langue allemande. Le travail que nos classes primaires supérieures accomplissent est excellent : elles donnent toute satisfaction aux autorités qui les ont créées. Le réseau qu'elles forment ne recouvre pas encore tout le pays. Nous espérons vivement que le moment n'est pas éloigné où chaque enfant bien doué aura la possibilité d'acquérir les connaissances auxquelles ses aptitudes et son travail lui donnent droit.

*Ecole ménagères.* — La nouvelle Loi sur l'Instruction publique rend obligatoire l'enseignement ménager pour les jeunes filles âgées de 15 à 16 ans. C'en est une des parties les plus importantes. Un délai de dix ans est accordé aux communes pour organiser cet enseignement. Vingt-six classes sont actuellement ouvertes.

Les disciplines des classes ménagères sont partout à peu près les mêmes : cuisine, coupe et confection, lingerie, raccommodage, repassage, jardinage, puériculture, économie domestique. Il faut ajouter à ce programme quelques heures de français, de comptabilité, de gymnastique et de chant. Mais c'est surtout un travail éducatif qu'elles doivent poursuivre et nous sommes persuadé qu'on en constatera les heureux fruits dans quelques années. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931, le canton prend à sa charge le 40 % des frais de ces établissements d'instruction féminine. Le solde des dépenses, diminué du subside fédéral, est à la charge des communes.

*Pension de retraite.* — Une nouvelle loi sur les pensions de retraite du personnel enseignant primaire, secondaire, supérieur et du corps pastoral a été adoptée par le Grand Conseil le 11 mars dernier. Elle avait pour but de reviser quelques dispositions de celles de 1922 afin de rendre plus solides les bases financières de cette institution. Aujourd'hui, c'est-à-dire dès le 1<sup>er</sup> juillet 1931, toute personne au bénéfice de cette loi est tenue de verser une contribution annuelle s'élevant au 7 % de son traitement (au lieu du 6 %). C'est une grosse charge pour les instituteurs primaires et secondaires, mais le sacrifice demandé était inévitable si l'on ne voulait pas diminuer le taux des pensions. Ce sacrifice est cependant encore insuffisant ; en effet, un déficit est prévu, faible peut-être les premières années, mais qui s'amplifiera rapidement. L'Etat s'est engagé à le combler.

La généreuse décision du Grand Conseil a été bien accueillie,

en général, par le personnel enseignant, qui est reconnaissant à M. le conseiller d'Etat Paschoud pour l'énergie et le savoir-faire avec lesquels il a conduit cette affaire difficile, épineuse au premier chef.

## II

### Enseignement secondaire.

Le corps enseignant secondaire comprenait, au 31 décembre 1930, 388 personnes.

L'amélioration des traitements et des pensions de retraite a produit d'heureux effets sur le recrutement des professeurs secondaires ; beaucoup de jeunes gens et de jeunes filles bien doués viennent aujourd'hui à l'enseignement. Il se produit peu à peu un certain encombrement. Le Département de l'Instruction publique s'est demandé s'il devait intervenir pour arrêter ce qu'on appelle une pléthore de candidats et de candidates. Il a renoncé à entrer dans cette voie. En effet, les étudiants font leurs études à leurs frais, à leurs risques et périls, l'Etat n'a pas le droit d'intervenir dans un domaine qui n'est pas le sien, d'autant plus que les licenciés et licenciées trouvent encore assez facilement des postes lucratifs soit dans des établissements privés soit dans des familles.

« Il est cependant un point, ajoute le rapport du Département de l'Instruction publique pour 1930, sur lequel nous avons dû intervenir ; c'est celui de la santé des candidats et candidates. Dans l'enseignement primaire, on exige au moment de l'entrée à l'Ecole normale un examen médical sérieux, complété dernièrement par un examen radiographique ; rien de semblable n'a existé jusqu'ici dans l'enseignement secondaire. Or un maître malade peut, dans certains cas (tuberculose, par exemple), devenir un danger permanent pour ses élèves ; dans d'autres cas (surdité, forte myopie, neurasthénie), c'est le travail scolaire et la discipline qui souffrent ; certaines infirmités rendent très difficile au maître qui en est affligé, le maintien de son prestige et de son autorité. Malheureusement, on dirige volontiers ces déshérités physiques vers l'enseignement, comme vers une carrière de tout repos, alors qu'il en est peu qui exigent autant de patience, de maîtrise de soi et de domination de ses nerfs. Ainsi, la caisse des retraites peut se trouver forcée d'accepter des candidats déjà sérieusement atteints par la maladie et qui deviennent bientôt pour elle une lourde charge.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 3 octobre 1930, sur la proposition du Département de l'Instruction publique, a pris la décision suivante : « *Outre les titres prévus*

par les articles 82 et 83 de la loi du 25 février 1908 sur l'enseignement secondaire, les candidats et candidates à l'enseignement secondaire ou professionnel devront fournir un certificat médical déclarant qu'ils sont en bonne santé et ne sont atteints d'aucune infirmité les empêchant de remplir leurs fonctions d'une manière satisfaisante. L'examen médical a été fixé au moment de l'inscription aux examens du certificat d'aptitude pédagogique ; ainsi on respecte la liberté des études universitaires, qui restent ouvertes à tous les porteurs de bachelairs ; seule la carrière de l'enseignement officiel sera désormais fermée à ceux qui ne sont pas en assez bonne santé pour y réussir. Des mesures transitoires seront naturellement appliquées pendant deux ou trois ans aux candidats qui ont commencé leurs études spéciales sous le régime antérieur. »

L'enseignement religieux dans les collèges cantonaux, particulièrement au Collège scientifique et à l'Ecole de commerce, a vivement préoccupé les autorités scolaires. Après un examen approfondi de la question et grâce à la bonne volonté manifestée de part et d'autre, on s'entendit sur les points principaux ci-après :

1. Les leçons d'histoire biblique sont rétablies en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes du Collège scientifique cantonal ; elles seront données par un maître de l'établissement. Une heure de morale sera donnée en 1<sup>re</sup> classe du Collège classique cantonal.

2. Dans les collèges cantonaux, les élèves ne feront plus leur catéchisme nécessairement de 14 à 16 ans, mais lorsqu'ils sont en 3<sup>e</sup> et en 2<sup>e</sup> classes, quel que soit leur âge. Dans ces classes, les directeurs réservent chaque semaine 2 heures, au début ou à la fin de la matinée, pour les catéchismes.

Les établissements cantonaux d'instruction secondaire, qui se trouvent tous à Lausanne, comptaient, en 1930, 1950 élèves répartis comme suit :

	Garçons	Filles	Vaudois	Confédérés	Etrangers	Totaux	
						1930	1929
Gymnase classique . . .	103	7	73	25	12	110	93
Gymnase scientifique . . .	52	2	28	17	9	54	54
Collège classique . . .	351	12	219	124	20	363	371
Collège scientifique . . .	310	—	178	108	24	310	312
Ecole de commerce . . .	551	349	278	385	237	900	881
Ecoles normales . . .	82	131	163	50	—	213	204
Totaux en 1930	1449	501	939	709	302	1950	
Totaux en 1929	1439	476	924	704	287	1915	
Différence	+10	+25	+15	+5	+15	+35	

Nos *collèges communaux* continuent à rendre d'excellents services. Ils sont appréciés dans toutes nos petites villes. Presque partout, des « Associations d'anciens élèves » encouragent les efforts accomplis pour développer nos établissements secondaires ou les maintenir malgré les difficultés du moment. Elles organisent des concours entre les élèves et dotent ceux-ci de prix importants. Les autorités communales, de leur côté, font de réels sacrifices financiers pour que leurs collèges soient pourvus de locaux hygiéniques et d'un matériel suffisant. Cet effort méritoire doit être signalé.

Le tableau ci-après donne les effectifs de tous les établissements communaux d'instruction publique secondaire :

Localités	Sections classiques garçons	Sections classiques filles	Sections scientifiques	Ecole supérieures filles	Sect. commer. garçons	Sect. commer. filles	Vaudois	Confédérés	Etrangers	Totaux 1930 1929
Aigle . . . .	14	2	40	32	—	—	54	30	4	88 103
Aubonne . . .	9	5	31	40	—	—	59	21	5	85 84
Avenches . . .	—	—	14	21	—	—	16	18	1	35 26
Bex . . . .	—	—	34	34	—	—	46	18	4	68 71
Château-d'Oex	19	12	10	10	—	—	38	10	3	51 57
Chenit . . . .	—	—	38	29	—	—	62	5	—	67 65
Cully . . . .	—	—	26	10	—	—	25	7	—	32 33
Echallens . . .	—	—	25	12	—	—	31	4	2	37 40
Lausanne :										
Gymnase des jeunes filles	—	94	—	127	—	—	94	71	56	221 213
Ecole sup. des jeunes filles	—	109	—	297	—	—	221	141	44	406 432
Montreux . . .	37	24	99	105	22	19	141	109	56	306 301
Morges . . . .	23	7	34	49	—	—	85	26	2	113 96
Moudon . . . .	24	—	25	19	—	—	45	18	5	68 85
Nyon . . . .	37	16	56	64	—	—	131	35	7	173 165
Orbe . . . .	8	6	29	31	—	—	59	12	3	74 80
Payerne . . . .	18	3	31	30	—	—	53	28	1	82 74
Rolle . . . .	4	6	14	13	—	—	27	10	—	37 44
Sainte-Croix .	—	—	49	35	—	—	61	21	2	84 77
Vallorbe . . . .	17	7	27	31	—	—	61	15	6	82 77
Vevey . . . .	55	26	98	107	15	14	167	120	28	315 306
Yverdon . . . .	29	19	49	32	6	2	80	55	2	137 124
<b>Totaux 1930.</b>	<b>294</b>	<b>336</b>	<b>725</b>	<b>1128</b>	<b>43</b>	<b>35</b>	<b>1556</b>	<b>774</b>	<b>231</b>	<b>2561</b>
» 1929.	281	334	712	1153	38	35	1474	839	240	2553
<b>Différence</b>	<b>+13</b>	<b>+2</b>	<b>+13</b>	<b>-25</b>	<b>+5</b>	<b>—</b>	<b>+82</b>	<b>-65</b>	<b>-11</b>	<b>+8</b>

## III

## Enseignement professionnel.

La première école professionnelle du canton de Vaud a été ouverte en 1821 : c'est l'Ecole cantonale de dessin. Il est intéressant de citer le préambule du décret du Grand Conseil qui instituait cet établissement :

« Le Grand Conseil du canton de Vaud, sur la proposition du Conseil d'Etat, considérant les avantages du dessin pour tous ceux qui exercent les arts mécaniques, qui cultivent quelque science, et même pour ceux qui, sans avoir une application directe à en faire dans leur profession, y trouvent toutefois l'utilité et leur agrément,

» Voulant faciliter l'étude de cet art aux jeunes gens en général, décide :

» Art. 1<sup>er</sup>. Il sera établi à Lausanne une école de dessin. »

En 1859, la Société industrielle et commerciale, à Lausanne, organisait des cours de dessin et de comptabilité pour apprentis. Plus tard, des leçons d'arithmétique, de modelage, de français et d'allemand vinrent compléter le programme primitif. Aujourd'hui, cette même association continue son activité si bienfaisante. Elle a créé des cours pour presque toutes les professions exercées dans notre pays et des centaines de jeunes gens bénéficient de sa générosité.

En 1901, s'ouvrit l'Ecole d'horlogerie de La Vallée, puis l'Ecole professionnelle pour mécaniciens et électriciens, à Yverdon, l'Ecole de petite mécanique de Ste-Croix, l'Ecole des arts et métiers de Vevey, l'Ecole de céramique de Chavannes-Renens et, enfin, l'Ecole des métiers de Lausanne.

Le nombre des membres du personnel enseignant des écoles professionnelles s'élève à 31 personnes. Les élèves se répartissent comme suit :

	1929	1930	Vaudois	Conféd.	Etrang.
Chavannes-Renens . . .	13	14	7	5	2
Le Chenit . . . . .	77	78	73	5	—
Lausanne . . . . .	111	106	74	29	3
Ste-Croix . . . . .	24	35	23	10	2
Vevey . . . . .	75	95	26	58	11
Yverdon . . . . .	65	64	38	24	2
Totaux . . . . .	365	392	241	131	20

Au mois de mai dernier, l'Ecole des métiers a inauguré le magnifique bâtiment que les autorités communales de Lausanne ont mis à sa disposition. Ce remarquable édifice, qui a coûté plus

d'un million, possède de superbes et vastes locaux et un outillage tout à fait complet. Ses nombreux élèves peuvent y travailler dans les meilleures conditions d'hygiène. Signalons que le toit de cette construction est remplacé par une vaste terrasse, couverte en partie, où les élèves des écoles primaires reçoivent des cours de pré-apprentissage. Plus de 90 apprentis des cours professionnels de ferblantiers, chaudronniers et appareilleurs utilisent, chaque soir, des ateliers spéciaux. Cet établissement fait honneur à Lausanne et à son personnel enseignant.

Nous voudrions aussi attirer l'attention du public sur l'Ecole de céramique à Chavannes-Renens. Elle a pour but de former des ouvriers potiers et des céramistes possédant à fond les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à ces professions. La durée de l'apprentissage est de trois ans. L'âge d'admission est de 15 ans au minimum et de 17 ans au maximum. La contribution est de 150 fr. pour toute la durée de l'apprentissage.

Nous ne saurions trop recommander cette école aux parents à la recherche d'une profession pour leurs enfants. Les élèves qui l'ont quittée ces dernières années, après avoir fait un apprentissage complet, ont tous trouvé du travail suffisamment rémunéré.

#### IV

##### **Enseignement supérieur.**

L'Université de Lausanne, à laquelle le canton de Vaud est très attaché, suit calmement, mais sans à-coup, sa marche ascendante. Au semestre d'hiver 1930-1931, elle comptait 1055 étudiants (966 en 1929). Toutes les facultés participent à cette augmentation. Les Facultés de droit, de lettres, de médecine, l'Ecole des hautes études commerciales, l'Ecole de pharmacie, l'Ecole d'ingénieurs sont particulièrement prospères. Cette dernière a reçu, pendant le semestre d'hiver 1930-1931, 133 étudiants réguliers.

E. S.